



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n°15143

AVENIR DES SYSTEMES DE POLY-CULTURE- ELEVAGE EN LORRAINE

établi par

Yves BERGER

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Sylvie HUBIN-DEDENYS

Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts

Xavier TOUSSAINT

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Octobre 2016

SOMMAIRE

RESUME	4
LISTE DES RECOMMANDATIONS	5
INTRODUCTION	8
1. LA POLYCLTURE-ELEVAGE, L'ORIENTATION DOMINANTE DU GRAND EST, EN PARTICULIER EN LORRAINE	9
1.1. Une agriculture diversifiée dans la région Grand Est	10
1.1.1. Des orientations d'exploitation variées.....	10
1.1.2. Des exploitations de grande taille	11
1.1.3. Le travail assuré pour l'essentiel par les chefs d'exploitation et les exploitants	12
1.1.4. L'élevage, une production indispensable pour valoriser et entretenir les prairies...	13
1.2. Les spécificités de la Lorraine	14
1.2.1. Le contexte de la région Lorraine	14
1.2.2. Le statut des exploitations agricoles	14
1.2.3. L'importance des superficies fourragères dans la SAU.....	14
1.2.4. Les orientations technico-économiques « grandes cultures » et « polyculture-élevage » sont prédominantes en Lorraine.....	17
1.2.5. Des agriculteurs moins nombreux, mais mieux formés.....	18
1.2.6. Les filières lorraines	18
2. LES DIFFERENTS LEVIERS A MOBILISER EN FAVEUR DES EXPLOITATIONS EN POLYCLTURE ELEVAGE 20	
2.1. Les différents dispositifs de soutien public.....	20
2.1.1. Les aides PAC du 1 ^{er} pilier en diminution.....	20
2.1.2. Les mesures agro-environnementales du deuxième pilier : les MAEC	22
2.1.3. Les aides de la Région pour moderniser les outils de production et l'innovation....	25
2.1.4. La « boîte à outil » des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse en faveur de la.....	
qualité de l'eau	26
2.1.5. La prise en compte des risques.....	29
2.2 L'innovation	31
2.2.1 Un réseau dense de recherche innovation au niveau des exploitations	
expérimentales, publiques ou privées régionales	31
2.2.2 Une nouvelle diversification issue de la méthanisation	35
2.3 Des filières plus ou moins structurées	38
2.3.1 Un secteur végétal affichant une vocation exportatrice.....	38
2.3.2 Un secteur élevage à conforter et diversifier	38
3. DES SCENARIOS A PARTAGER, UN PROJET A CONSTRUIRE	39
3.1 Encourager une véritable polyculture-élevage.....	39
3.2 Diffuser l'innovation	42
3.2.1 Un réseau de fermes de progrès ayant vocation à entraîner les exploitations	
agricoles de la région	42
3.2.2 La création d'un pôle de recherche, expérimentation, développement de l'élevage	
dans la région Grand Est à Haroué en Lorraine	43
3.3 Définir une stratégie de diversification	44

3.3.1 La relance des productions animales (ovine, porcine, volaille) dans des systèmes de production de plein air ou semi plein air.	44
3.3.2 La recherche d'une production bovine plus adaptée à la consommation.....	46
3.4 DIMINUER LES CHARGES.....	46
3.5 RENFORCER L'AUTONOMIE ENERGETIQUE ET DEVELOPPER DES SOURCES DE REVENUS COMPLEMENTAIRES HORS PRODUCTION AGRICOLE.....	48
3.6 RENFORCER LA DYNAMIQUE DE L'AVAL POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INNOVATION .	49
3.6.1 Accompagner le développement de la filière lait bio.....	49
3.6.2 Renforcer les dynamiques innovantes dans le domaine de la valorisation des productions en agriculture biologique	50
3.6.3 Renforcer les collaborations au sein du secteur agro industriel.....	50
3.6.4 Le développement des filières courtes adapté à la demande des consommateurs	51
3.6.5 Développer les marques régionales.	52
4. CONCLUSION.....	53
ANNEXES	55
Annexe 1 : Lettre de mission	56
Annexe 2 : Lettre de cadrage de la mission.....	59
Annexe 3 : Analyse stratégique de contexte.....	60
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées	62
Annexe 5 : Comité de pilotage.....	66
Annexe 6 : Liste des sites utilisés.....	67
Annexe 7 : Bibliographie et textes de références.....	69

RESUME

La polyculture-élevage caractérise un système d'exploitation agricole traditionnel, basé sur l'association étroite entre l'élevage et les productions végétales de grandes cultures.

La seconde moitié du XX^{ème} siècle a vu progressivement régresser ce système de production en France, fortement impacté par les mécanismes de soutien des productions agricoles mis en place au niveau européen qui ont été plus favorables à l'intensification des productions et à la simplification des systèmes.

Le Grand Est n'a pas échappé à l'évolution générale de l'agriculture française, marquée par la concentration des exploitations et leur spécialisation.

La polyculture-élevage conserve néanmoins toute sa modernité et reste une force dans ces territoires caractérisés par la place importante des prairies permanentes dans la sole agricole, notamment dans les Ardennes, en Haute-Marne, en Lorraine et dans certaines zones du nord et du sud de l'Alsace.

Malgré tous ces avantages, la question de l'équilibre précaire entre les grandes cultures et l'élevage se pose, au vu de la diminution du nombre de fermes de polyculture-élevage dans la région, corrélée avec une baisse des surfaces toujours en herbe.

Si l'on veut maintenir l'élevage, en Lorraine en particulier, et notamment l'élevage laitier, il convient d'apporter des solutions adaptées aux polyculteurs-éleveurs pour les soulager des contraintes liées à l'élevage, d'améliorer la compétitivité de leurs exploitations agricoles et de mieux valoriser en local leurs productions agricoles, soit à travers leur transformation dans les entreprises agroalimentaires de la région, soit à travers de nouveaux marchés de proximité.

Il apparaît également nécessaire d'encourager les exploitants agricoles à s'engager dans des nouveaux modes de travail faisant appel à plus de mutualisation dans la gestion de leurs exploitations, qu'il s'agisse des bâtiments d'élevage, du matériel agricole, des assolements et des conduites culturales, ceci afin de réaliser des économies d'échelle et de temps.

Un accompagnement de ces évolutions par les socioprofessionnels élus, relayés par les politiques locaux, est fondamental, afin de bien affirmer l'intérêt de maintenir le système de polyculture-élevage, en en faisant le pilier de l'agriculture lorraine. Il s'agit de bâtir un projet régional, destiné à renforcer les filières de production agricole, leur ancrage territorial et de mieux garder la valeur ajoutée au niveau local, afin de préserver l'emploi et une occupation rationnelle du territoire.

Ce projet devrait intégrer les objectifs de modernisation des ateliers de production animale et végétale ainsi que la mise en commun d'outils de production et le développement de l'agriculture de précision qui, par le biais des outils d'aide à la décision, permet une gestion plus fine des exploitations, tant au niveau des ateliers grandes cultures qu'élevage.

La création d'une plateforme d'expérimentation et de recherche, pilotée par la chambre régionale d'agriculture sur son site de l'ALPA à Haroué, et d'un réseau de démonstration de pratiques innovantes à travers un maillage de GIEE adossés aux fermes expérimentales permettraient de constituer des pôles stratégiques de recherche-vulgarisation proches du terrain.

Les dynamiques innovantes de valorisation des productions sont à renforcer à travers le développement de marques régionales et l'organisation de nouveaux marchés de proximité, ainsi qu'à travers le développement des collaborations au sein du secteur agro-industriel, voire des regroupements dans le secteur coopératif, de façon à créer une entité économique puissante dans le domaine de la transformation des productions végétales et animales, à l'instar de l'exemple voisin de VIVESCIA Industries, pour développer un groupe de dimension internationale à fort ancrage régional.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Elaborer un projet économique à l'échelle de la région Grand Est

Recommandation 1 : Développer une vision stratégique à l'échelle de la région pour affirmer la nécessité de maintenir le système de polyculture-élevage

Les élus et les représentants professionnels doivent rapidement s'entendre sur un programme régional, à l'échelle de la nouvelle région, affirmant l'intérêt de maintenir le système de polyculture-élevage dans la région, en tant que pilier de l'agriculture lorraine, et visant à renforcer les filières de production agricoles et leur ancrage territorial, afin de mieux garder la valeur ajoutée au niveau local et de préserver l'emploi, tout en encourageant la biodiversité.

2. Promouvoir le travail en commun et la mutualisation des outils de production

Recommandation 2 : Diminuer les charges d'exploitation en travaillant collectivement à l'échelle du territoire

Le maintien de la compétitivité des exploitations agricoles passe par la recherche de nouvelles sources d'économies, via la mutualisation des facteurs de production, tels que le matériel, les bâtiments d'élevage, la main-d'œuvre ainsi que les assolements, de façon à favoriser des économies d'échelle et de temps. La polyculture-élevage fait appel à des compétences multiples, de plus en plus pointues, dans les domaines de l'agronomie et de l'élevage qui méritent d'être mises en commun à l'échelle des territoires, ce qui suppose une évolution des mentalités. La modernisation des ateliers de production animale et végétale ainsi que la mise en commun d'outils de production doivent être encouragés par des dispositifs publics, principalement régionaux.

Recommandation 3 : Favoriser le renouvellement des chefs d'exploitation

Encourager l'installation en polyculture-élevage, en adaptant la réglementation.

3. Développer l'autonomie protéique des élevages du Grand Est

Recommandation 4 : Développer l'autonomie protéique des élevages du Grand Est

Outre la réduction de la dépendance au soja et l'intérêt de fournir une alimentation garantie sans OGM, cette voie d'amélioration de la résilience des exploitations de polyculture-élevage, par le biais de l'autonomie protéique, favorise également l'allongement de la rotation traditionnelle colza, blé, orge. Cette réflexion devrait être engagée en y associant tous les acteurs, de l'amont à l'aval, afin de créer, à partir d'une génétique adaptée, une véritable filière de valorisation des protéines végétales locales, prioritairement destinée à l'autoconsommation par les animaux des exploitations de polyculture-élevage. Les exploitations et les laboratoires des pôles de recherche devront être mis à profit pour rechercher et promouvoir des techniques culturales, des traitements de conservation des semences et des fourrages de légumineuses.

4. Innover et moderniser

Recommandation 5 : Créer un réseau de démonstration de pratiques innovantes

Pour sauvegarder un vrai modèle de polyculture-élevage, plusieurs GIEE pourraient être positionnés sur l'ensemble du Grand Est avec un maillage géographique permettant d'être suffisamment proches des exploitations agricoles et de leurs exploitants afin d'intégrer les possibilités offertes par les innovations agronomiques. Adossés aux fermes expérimentales, ils constitueraient des pôles stratégiques de vulgarisation proches du terrain, fonctionnant en réseau sous l'égide des chambres d'agriculture.

Recommandation 6: Créer un centre de ressource technologique à Haroué

Le dispositif régional de recherche-innovation doit être complété, voire ouvert à des centres frontaliers. La plateforme d'expérimentation de l'ALPA à Haroué, pilotée par la chambre régionale d'agriculture, pourrait être développée, afin de devenir une plateforme de recherche et développement agricole de la région Grand Est, centrée sur l'élevage.

Recommandation 7: Encourager l'agriculture de précision

L'agriculture 3.0 qui mobilise les nouvelles technologies du numérique et de la robotique permet une gestion plus fine des exploitations, tant au niveau des ateliers grandes cultures qu'élevage, de nature à relancer la polyculture-élevage, et à favoriser des travaux en commun.

5. Développer des filières qui répondent aux attentes des marchés

Recommandation 8 : Monter un plan de relance des productions animales déficitaires

Promouvoir, via des aides aux investissements et à l'accompagnement technique, des systèmes de production ovine en plein air, et de production porcine et de volaille, en semi plein air, qui répondent mieux aux attentes des consommateurs.

Recommandation 9 : Rechercher une production bovine plus adaptée à la consommation

Conforter les initiatives locales, en cours d'élaboration, en favorisant la signature de contrats, avec garantie de bonne fin, entre abatteurs et éleveurs pour sécuriser ces derniers et les inciter à se tourner vers des systèmes innovants de production.

Recommandation 10 : Accompagner le développement des filières bio

Il existe désormais une production suffisante pour pouvoir monter une filière locale de produits laitiers frais. Il faut fédérer ces initiatives qui restent encore trop individuelles de la part des collecteurs.

Une réflexion est à engager sur la création d'une unité de transformation commune de lait bio portée par les industriels du Grand Est.

D'une manière générale, les dynamiques innovantes dans le domaine de la valorisation des différentes productions en agriculture biologique sont à renforcer.

Recommandation 11 : Développer des filières courtes

Le développement des marchés de proximité nécessite, pour les satisfaire, un regroupement de l'offre et une adaptation permanente dans la recherche de débouchés.

Pour ce faire, il serait judicieux d'élaborer, avec les filières concernées, une série de programmes alimentaires territoriaux autour des grandes métropoles de la région.

Recommandation 12 : S'appuyer sur les anciennes marques régionales et les positionner par rapport à la nouvelle région

Le regroupement des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au sein de la région Grand Est offre des opportunités de valorisation d'expériences de démarches commerciales développées antérieurement dans chacune des régions, en réfléchissant à leur positionnement à l'échelle de la nouvelle région.

Recommandation 13 : Favoriser l'autonomie énergétique et développer des sources de revenus complémentaires hors productions agricoles

Encourager, à travers les soutiens publics, le développement de la méthanisation à la ferme des effluents d'élevage.

Revoir à la hausse les tarifs d'achat de l'électricité pour assurer la rentabilité économique de ces investissements et s'assurer de la publication de ces barèmes pour les projets déposés après le 31 décembre 2016.

S'engager dans des projets collectifs innovants d'injection de gaz ou d'électricité.

6. Conforter la structuration du secteur agro-industriel

Recommandation 14 : Multiplier les collaborations au sein du secteur agro-industriel

Rechercher des regroupements de coopératives départementales, de façon à faire émerger une entité économique puissante dans le domaine de la transformation ou de la création de projets en commun dans les secteurs des productions végétales et animales, à l'instar de VIVESCIA Industries, pour développer une dynamique agro-industrielle à l'échelle internationale, à partir d'un ancrage régional.

7. Proposer un dispositif d'aides PAC 2020 adaptée à la région

Recommandation 15 : Anticiper la PAC 2020-2026

Des travaux sont engagés, au niveau national, afin d'élaborer un projet pour la réforme de la PAC de 2020. De façon à éviter le piège d'une mesure-type inadaptée, il convient localement d'être force de proposition et d'imaginer un projet global qui réponde aux spécificités de la polyculture-élevage des territoires du Grand Est, ciblé sur le cas lorrain, s'inspirant des exemples des pays limitrophes.

INTRODUCTION

Par lettre du 30 novembre 2015, le directeur de Cabinet du ministre en charge de l'agriculture sollicite le CGAAER afin de conduire une mission relative à l'avenir des systèmes de polyculture-élevage dans la région Lorraine.

Cette saisine fait suite à une demande exprimée par le député Dominique POTIER, en relais de professionnels agricoles et d'élus locaux qui, à la suite de la sécheresse de l'été 2015 et de la baisse des prix de la viande et du lait, redoutent l'accélération de la disparition de l'élevage dans un contexte général de crise qui encourage le retournement des prairies et la « céréalisation » des territoires.

Le CGAAER est invité à conduire une réflexion afin de dégager des perspectives d'avenir pour la polyculture-élevage dans cette région « aux caractéristiques spécifiques » en ciblant les trois leviers que sont les soutiens publics, l'innovation et l'organisation des filières, de façon à assurer la pérennité de ces systèmes d'exploitation agricole par le biais de la triple performance, économique, environnementale et sociale.

Conformément à la saisine, la mission s'est efforcée d'appréhender les spécificités du système lorrain de polyculture-élevage à partir des multiples travaux réalisés par les centres de recherche et d'expérimentation de la région et des nombreux témoignages d'acteurs qu'elle a pu rencontrer sur le terrain et qu'elle souhaite remercier pour leur disponibilité et la qualité des échanges qu'ils ont pu avoir.

Initialement limités à la région Lorraine au sein de laquelle la polyculture-élevage constitue le système de production dominant, ces travaux ont été élargis à l'ensemble des zones de polyculture-élevage de la nouvelle région Grand Est créée le 1^{er} janvier 2016, à savoir les Ardennes, la Haute-Marne, les zones sud et nord de l'Alsace.

La méthodologie des travaux ainsi que les constats que la mission a été amenée à établir ont été validés et enrichis par les membres d'un comité de pilotage restreint, composé d'élus, de professionnels et de représentants locaux de l'administration, sous la présidence de Jean-Luc PELLETIER, président de la chambre régionale d'agriculture Grand Est. Ce comité s'est réuni à trois reprises, dont deux en présence du député POTIER.

Les conclusions et recommandations de cette mission ont été présentées aux élus et aux professionnels, à l'occasion d'un comité de pilotage élargi, réuni à Haroué le 26 septembre 2016.

1. LA POLYCLTURE-ELEVAGE, L'ORIENTATION DOMINANTE DU GRAND EST, EN PARTICULIER EN LORRAINE

La polyculture-élevage constitue, selon certains, un « idéal agronomique », particulièrement florissant dans la première moitié du siècle dernier, au cours de laquelle il a été demandé aux paysans de l'époque de répondre à une demande croissante de produits animaux (lait et viande), avec une traction animale omniprésente. C'est la période d'implantation de la révolution fourragère, où la France développait un modèle d'agriculture basé de longue date sur les deux mamelles chères à Sully : labourage et pâturage. La polyculture-élevage apparaît alors comme un système d'exploitation basé sur la complémentarité entre les ateliers animaux, principalement laitiers, et les productions végétales de grandes cultures. Les principaux avantages de ce système, avancés par la plupart des auteurs, résidaient dans la valorisation des déjections animales comme amendement organique pour les cultures présentes sur l'exploitation et la disposition d'une ressource fourragère directement disponible. Cette possibilité de forte autonomie fourragère libérait de surcroît l'agriculteur - éleveur d'une exposition à la volatilité des prix des consommations intermédiaires et lui fournissait une litière abondante pour ses animaux. Par ailleurs, d'un point de vue agronomique, la polyculture s'accompagne de la mise en place de rotations plus longues et diversifiées qui facilitent un meilleur contrôle des adventices et une moindre pression des maladies. De plus, ce système de production permet une complémentarité dans les travaux sur l'exploitation, et optimise l'utilisation de la main d'œuvre disponible. Cette intensification de l'utilisation de la main-d'œuvre peut cependant constituer une limite sociale par un recours trop prononcé au travail d'astreinte ou la multiplication de travaux à réaliser dans un temps limité, souvent source de suréquipement.

La seconde moitié du siècle dernier a vu progressivement régresser ce système de production qui représentait en 2010, au dernier recensement de l'agriculture, moins d'un quart de nos 550 000 exploitations françaises. Ce type de système de production domine (55%) parmi les exploitations laitières des zones dites mixtes ou intermédiaires : Haute-Normandie, Centre, Poitou-Charentes, Picardie, Est de la France et un peu dans le Sud-Ouest.

Si l'on excepte les pays récemment entrés dans l'UE à 28, la France reste d'ailleurs le seul pays à avoir conservé une part importante de son cheptel laitier géré en système de polyculture-élevage : près d'un quart de ses effectifs de vaches laitières, contre 15% en Europe et seulement 5% au Royaume-Uni, 2% aux Pays-Bas et 1% en Irlande.

Les mécanismes de soutien européens mis en place par Bruxelles ont fortement impacté cette régression de la polyculture-élevage, au profit d'une intensification forte des productions et d'une simplification des systèmes. De son côté, la mise en place des quotas laitiers, combinée à la constante augmentation des rendements laitiers, induisant une baisse du cheptel de vaches, a permis de consacrer une part croissante des surfaces aux cultures de vente, particulièrement dans les zones de plaine.

Les systèmes de prix garantis ont induit une course à la production maximale, accompagnée d'une innovation technologique à tous les niveaux et à un abandon progressif de la notion d'économie de gammes au profit de celle d'économie d'échelles.

Ces dernières ne reposent que sur une baisse du coût moyen, induite par un accroissement de la production unitaire, alors que les économies de gammes apparaissent lorsqu'il s'avère moins coûteux de produire plusieurs biens ensemble.

A condition d'optimiser une gestion globale des divers ateliers de l'exploitation ou d'exploitations voisines au sein d'un même territoire, le système de production polyculture-élevage conserve tous ses atouts. Le retour à une synergie entre les systèmes de production du territoire rend les exploitations qui la pratiquent plus performantes économiquement, socialement et écologiquement parlant, ainsi que plus résistantes.

1.1. Une agriculture diversifiée dans la région Grand Est

La région Grand Est s'étend du bassin parisien aux rives du Rhin sur une superficie de 57 800 km², et représente 10,5% du territoire métropolitain.

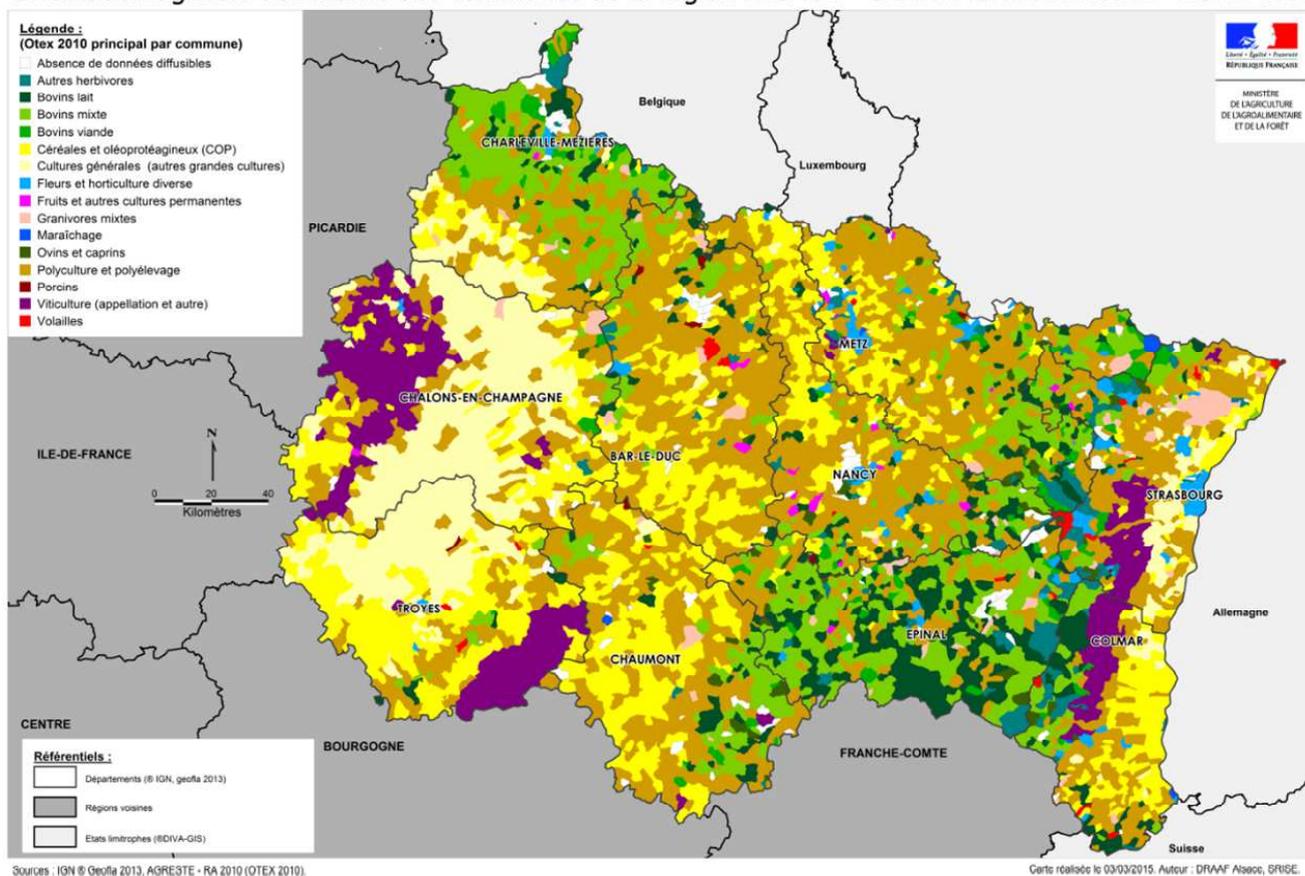
L'agriculture, qui occupe 54% de ce territoire, présente une grande diversité de productions qui se reflète dans l'hétérogénéité des structures. A l'ouest les plaines céréalières dominent le paysage, au centre une zone mixte de polyculture et d'élevage, principalement laitier mais également d'animaux de boucherie croisés lait-viande ou en race pure, à l'est une production abondante de maïs grain dans la plaine d'Alsace, favorisée par les conditions climatiques et l'abondance de la ressource en eau. La viticulture, avec deux grands vignobles de renom, le Champagne à l'ouest sur une superficie de près de 32 000 ha et l'Alsace à l'est sur 16 000 ha, tient une place importante dans l'économie de ce territoire.

Le Grand Est n'a pas échappé à l'évolution générale de l'agriculture française, marquée par la concentration des exploitations et leur spécialisation. Cette disparition des exploitations s'inscrit dans un mouvement de long terme qui a débuté au début du XX^{ème} siècle avec le développement de la sidérurgie en Lorraine ainsi que la crise du phylloxéra. En Lorraine, le nombre d'exploitations a pratiquement été divisé par 4 en quatre décennies de 1970 à 2010. Cette tendance avait connu un ralentissement notable au début des années 2000, mais a repris à un rythme soutenu, ces dernières années.

1.1.1. Des orientations d'exploitation variées

Les exploitations agricoles, au nombre de 33 100 en 2010 hors viticulture, ont des profils très différents selon leur situation géographique.

Orientation agricole dominante des communes de la région ALSACE - CHAMPAGNE ARDENNE - LORRAINE



En 2010, à l'ouest, les exploitations de la Marne et de l'Aube, fortement orientées vers les grandes cultures, se caractérisent par une superficie moyenne de 119 ha et génèrent une production brute standard (PBS) de 153 100 € pour 1,5 unité de travail agricole (UTA) par exploitation.

Les caractéristiques des exploitations lorraines sont assez voisines de celles des départements des Ardennes et de Haute-Marne. Leur SAU moyenne est de 90,3 ha pour une PBS de 103 300 € et 1,5 UTA par exploitation.

En revanche les exploitations alsaciennes sont nettement plus petites avec une SAU moyenne de 38 ha pour une PBS de 71 800 € et 1,3 UTA.

Les exploitations en polyculture-élevage sont principalement présentes dans les Ardennes et en Haute-Marne à l'ouest, en Lorraine au centre en excluant le département des Vosges et plus à l'est, au nord et au sud de l'Alsace.

Les statistiques ne permettent pas d'identifier précisément leur nombre du fait que ces exploitations sont classées dans plusieurs OTEX (Orientation technico-économique des exploitations), l'OTEX bovins lait, l'OTEX bovins viandes, l'OTEX bovins mixtes et l'OTEX polyculture-poly élevage.

Néanmoins une majorité des exploitations en polyculture-élevage de la région doit se retrouver dans l'OTEX polyculture-poly élevage.

OTEX bovins lait, bovins viandes, bovins mixtes, polyculture-poly élevage	Champagne Ardenne	Lorraine	Alsace	Région Grand Est
% des exploitations	31	55	31	40
dont % en polyculture-poly élevage	17	25	19	20
% de la SAU	32	67	42	47
dont % en polyculture-poly élevage	19	31	21	24

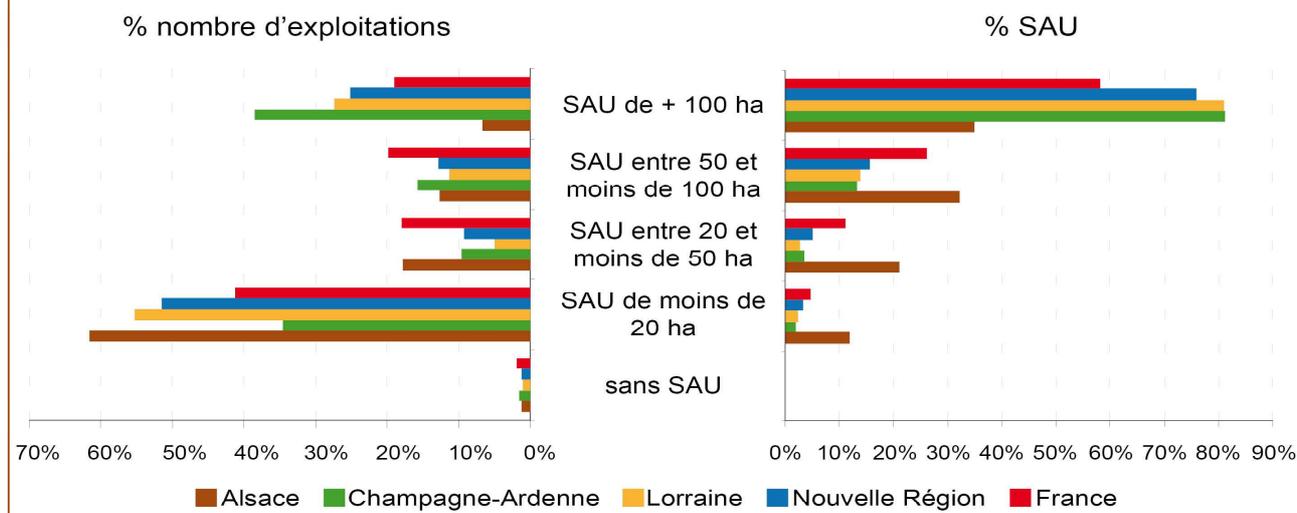
Parmi les 3 anciennes régions administratives, la Lorraine présente une spécificité avec le 1/4 des exploitations classées dans l'OTEX polyculture-poly élevage qui met en valeur près du 1/3 de la SAU, soit 30% de plus que la moyenne de la grande région.

1.1.2. Des exploitations de grande taille

Si l'on exclut les exploitations orientées vers la viticulture, la superficie moyenne des exploitations agricoles de la nouvelle région est de 92 ha. Les exploitations de plus de 100 ha valorisent plus de 75% de la SAU de la région, à comparer à la moyenne nationale de 58%.

Les exploitations de grande taille sont le plus souvent valorisées par plusieurs associés regroupés dans des exploitations agricoles en statut juridique sociétaire.

La structure des exploitations

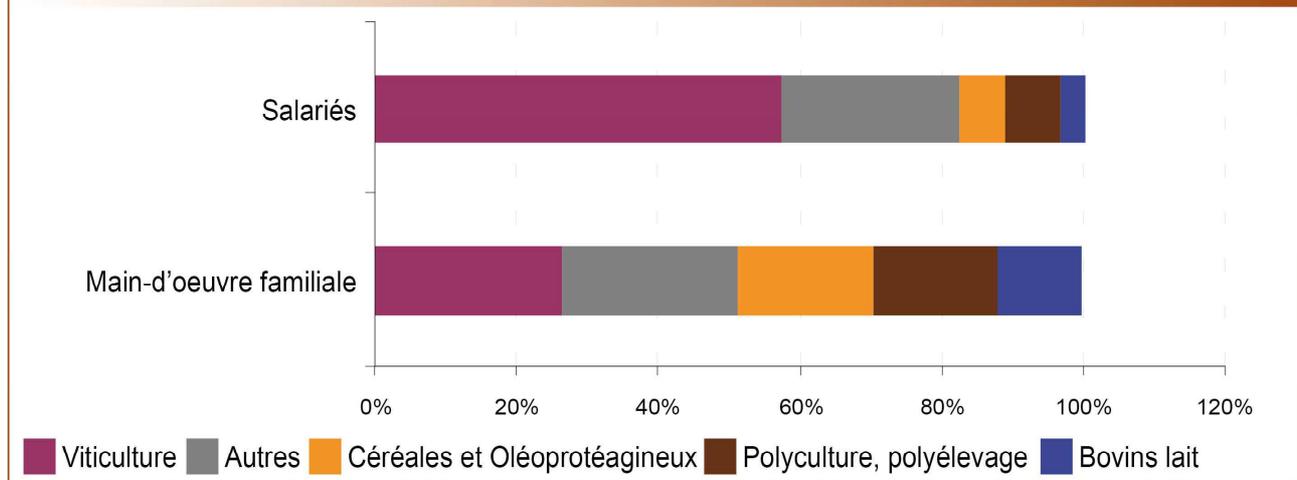


1.1.3. Le travail assuré pour l'essentiel par les chefs d'exploitation et les exploitants

Hors exploitations viticoles spécialisées, l'essentiel de la main d'œuvre agricole est fourni par les chefs et coexploitants d'exploitations. Ils représentent à eux seuls 70% des unités de travail annuel (UTA). Les conjoints non exploitants sont de moins en moins présents et n'assurent que 16% du travail agricole permanent. Les salariés permanents, hors main d'œuvre familiale, n'assurent que 14% du travail permanent en 2010.

Répartition des emplois en fonction des principales orientations des exploitations dans la nouvelle région

Emploi agricole en UTA par Otex



1.2. Les spécificités de la Lorraine

1.2.1. Le contexte de la région Lorraine

En 2013, la Lorraine compte 11 100 exploitations agricoles. 85% du territoire lorrain est occupé par des surfaces agricoles et forestières.

Malgré une forte baisse des actifs agricoles, l'agriculture lorraine garde un poids économique important et permet de maintenir de l'activité sur l'ensemble du territoire, y compris dans le rural isolé.

Compte tenu de la nature de ses sols généralement hydromorphes argileux, de son climat continental et de son relief, l'agriculture lorraine est orientée sur un triptyque de productions, lait, viande bovine et céréales, s'appuyant sur des exploitations agricoles de moyenne et grande taille : 143 ha en moyenne pour les moyennes et grandes exploitations de la région (125,4 ha dans le département de la Meurthe-et-Moselle, 137,2 ha en Meuse, 156,5 ha en Moselle et 140,3 ha dans les Vosges) et des structures de collecte où le secteur coopératif représente une grande part.

Les industries de transformation sont peu nombreuses dans les domaines des céréales et de la viande et les centres de décision sont en dehors de la région. Pour le lait, les industries traditionnelles locales sont peu à peu reprises par les grands groupes laitiers (Lactalis, Bel, Sodiaal et Savencia). Le groupe coopératif l'Ermitage s'attache à maintenir un lien fort avec les territoires.

1.2.2. Le statut des exploitations agricoles

Les exploitations individuelles représentent moins de 48% des moyennes et grandes exploitations. Ce pourcentage est nettement inférieur à la moyenne nationale de 54,5%. Les statuts juridiques des exploitations agricoles regroupées sont le plus fréquemment des EARL ou des GAEC. Certaines exploitations sont en société civile (SCEA).

Exploitation	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Moselle		Vosges		Lorraine		France
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	%
Individuelle	908	47,8	934	44,8	1145	51,3	797	47,6	3784	47,9	54,5
GAEC	344	18,2	421	20,2	372	16,7	484	28,9	1621	20,5	11,9
EARL	525	27,6	564	27,0	607	27,2	320	19,1	2016	25,6	24,5
Autres sociétés	122	6,4	168	8,0	106	4,8	75	0,4	471	6,0	9,1
Total	1899	100	2087	100	2230	100	1676	100	7892	100	100

Source AGRESTE

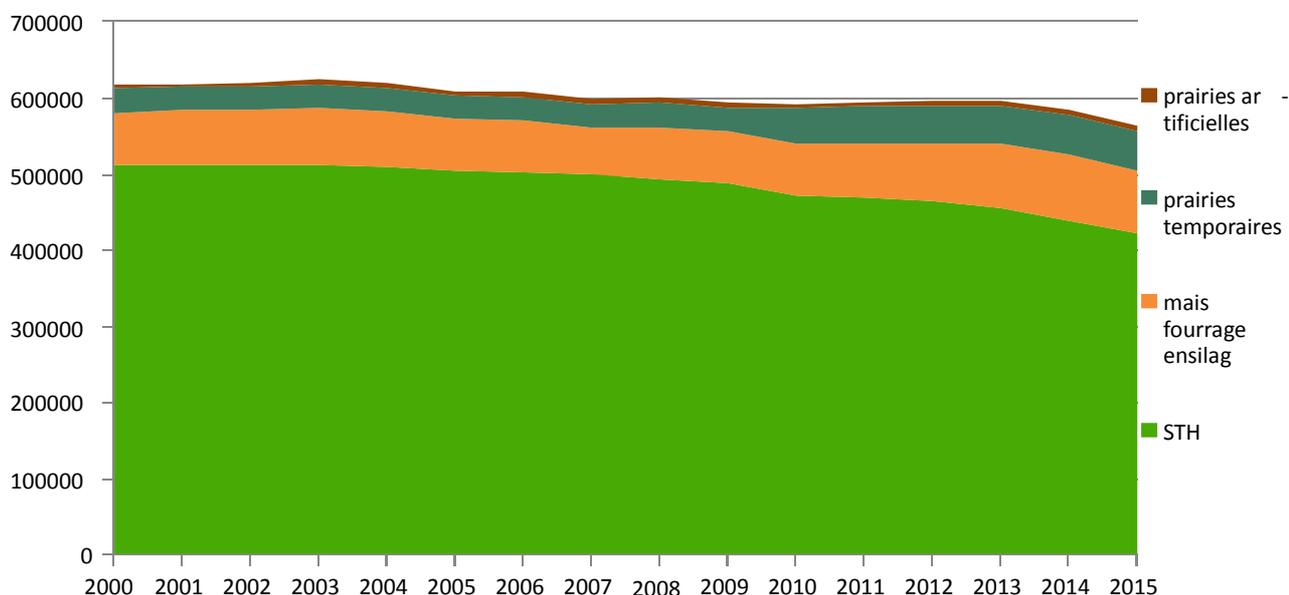
1.2.3. L'importance des superficies fourragères dans la SAU

En Lorraine les cultures fourragères occupent de nos jours une surface un peu plus importante que les grandes cultures, respectivement 582 000 ha représentant 50% de la SAU pour les cultures fourragères et 550 000 ha, soit 47% de la SAU pour les grandes cultures.

La STH représente aujourd'hui les 3/4 des superficies consacrées aux cultures fourragères et le maïs ensilage un peu plus de 15%.

Les surfaces toujours en herbe se sont un peu mieux maintenues en Lorraine qu'ailleurs au cours des 35 dernières années. 30% de ces superficies ont disparu entre les quatre derniers recensements agricoles, contre un tiers pour l'ensemble du territoire national.

Les années 80 ont vu une explosion des surfaces consacrées au maïs destiné à l'ensilage avec 64% d'augmentation en Lorraine, à comparer aux 34% nationaux. La proximité régionale avec la Champagne, berceau de la production intensive de « taurillons » en moins de 24 mois a sans doute encouragé les éleveurs lorrains à reconverter partiellement leurs pâtures.



Source AGRESTE

Ce recul des superficies toujours en herbe ne s'est pas fait régulièrement : de l'ordre de 7500 ha par an au cours des années 80 et 90 puis 4000 ha pendant la première décennie des années 2000, compensé en partie seulement par l'implantation de prairies temporaires.

Le retournement des prairies s'est de nouveau fortement amplifié au cours des cinq dernières années du fait des incertitudes sur l'avenir de la PAC, du contexte démographique et économique, et de l'effet d'aubaine du changement de réglementation communautaire. La plus grande souplesse laissée aux formes sociétaires pour procéder au retournement des prairies permanentes a également joué.

Nos interlocuteurs soulignent que le retournement des prairies permanentes reste possible puisque le règlement sur la conditionnalité des aides de la PAC ne sanctionne les retournements de ces prairies que dès lors qu'ils dépassent 5% de la STH de la région, opportunité qu'il ne faut pas ignorer !

Les contraintes de maintien des prairies, qui sont justifiées par leur rôle favorable en matière de biodiversité et de préservation de la qualité de l'eau, ont parfois un résultat inverse à l'objectif attendu, alors que la valorisation de l'herbe constitue un enjeu fort du maintien du système de polyculture-élevage.

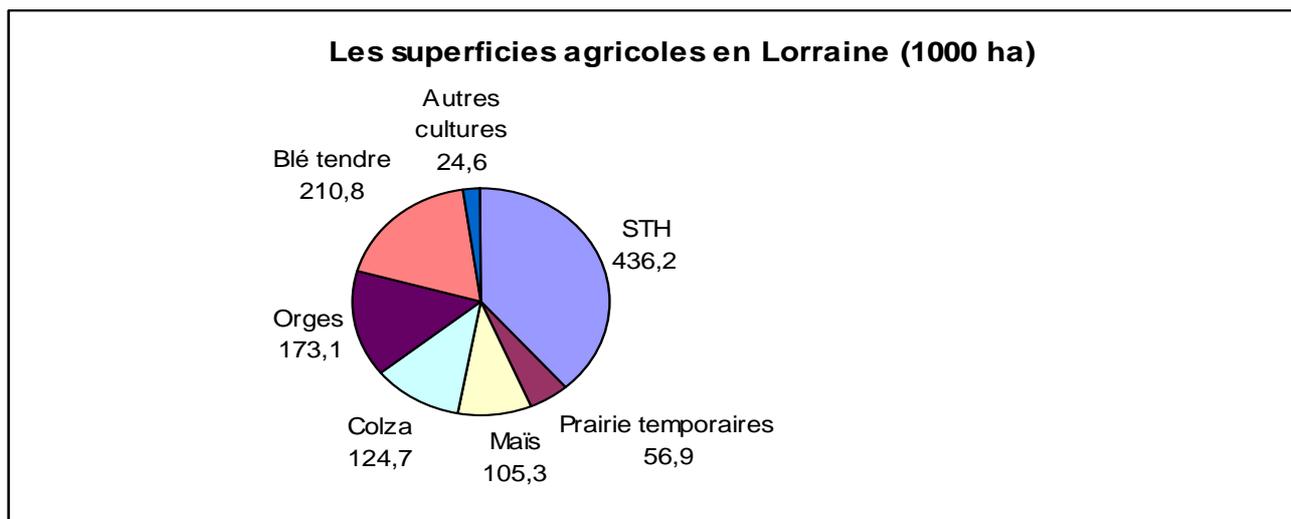
C'est ainsi que les annonces faites, en ce qui concerne l'obligation de maintien des prairies permanentes dans le cadre du 1er pilier de la PAC, ont eu pour conséquence d'accélérer leur retournement, chaque fois que cela était possible (installation de JA, changement de statut d'exploitation), face à un risque de sanctuarisation de ces zones.

Une prairie temporaire non déplacée, même si elle a été labourée et réensemencée sur la même parcelle, devenant permanente au bout de la 5ème année, les exploitants n'ont de cesse d'éviter son basculement en prairie permanente en la retournant, alors qu'elle pourrait encore rester en l'état encore quelques années.

Par ailleurs, la qualification d'une prairie devenant permanente au bout de 5 ans semble plus basée sur des considérations statistiques qu'agronomiques : la prairie est un véritable système agrologique et pédologique qu'il convient d'entretenir.

Pour ces raisons, tous ceux qui ont gardé de l'herbe jusqu'à présent ont l'impression de subir davantage de contraintes que ceux qui ont opportunément retourné les prairies.

En grandes cultures, le colza, le blé tendre et les orges et escourgeons assurent la majorité des successions culturales. Les cultures de maïs grain, de tournesol et de pois protéagineux couvrent à peine 7% des superficies cultivées en grandes cultures.



Source AGRESTE

Depuis quelques mois, l'agriculture française connaît une série de crises souvent profondes pour différentes productions. Les situations économiques des filières d'élevage et, cette année également, des grandes cultures sont très détériorées et les trésoreries des exploitants exsangues. Les espoirs, un temps relayés fortement par les professionnels lorrains, d'aides du second pilier de la PAC, ne vont pas se concrétiser.

L'accélération du retournement des prairies se poursuivra sans doute encore à un rythme soutenu d'autant que les mécanismes communautaires destinés au maintien des surfaces herbagères permanentes se mettent tardivement en place pour contenir l'ampleur du phénomène.

Il est à craindre, si l'on ne remobilise pas les producteurs, que le mouvement de déclin de la polyculture-élevage se poursuive, au profit des grandes cultures avec, sur le terrain, non pas une complémentarité mais une mixité grandes cultures/élevage.

La diminution du nombre d'exploitations sera sans doute ralentie, mais le niveau atteint en matière de taille d'exploitation constituera un handicap pour la reprise d'exploitation. La pyramide des âges montre qu'une grande partie des exploitants actuels devrait arrêter leur activité dans les toutes prochaines années. De même les parents des récents repreneurs, qui sont souvent restés proches de ces derniers et constituent une main d'œuvre très appréciée, en particulier dans la production laitière, voudront passer la main.

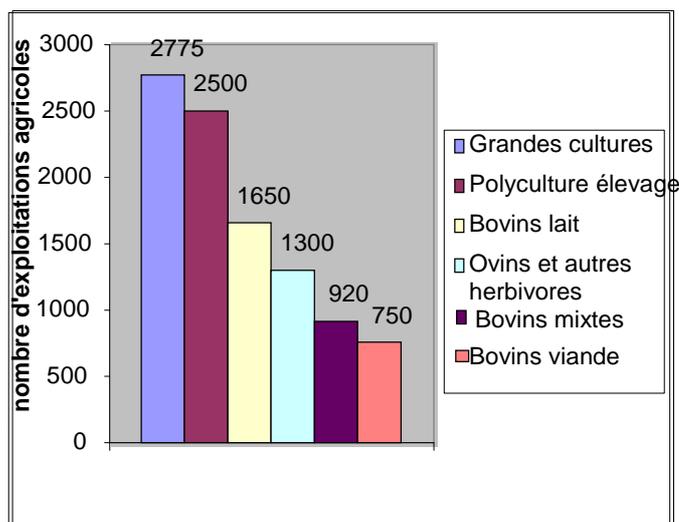
Le caractère transfrontalier de l'agriculture du Grand Est et plus particulièrement en Lorraine constitue également un risque de voir arriver des structures financières étrangères plus organisées pour chasser les opportunités de primes diverses que pour valoriser le potentiel agronomique des terres et conserver en place des productions agricoles piégées à carbone.

1.2.4. Les orientations technico-économiques « grandes cultures » et « polyculture-élevage » sont prédominantes en Lorraine

Le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures (colza, orge et blé) est en hausse, mais la Lorraine reste encore fidèle à son modèle de polyculture-élevage, bien que celui-ci régresse ces dernières années.

La structure de production laitière a connu une forte évolution au cours des 10 dernières années avec une baisse de 30% du nombre de producteurs, mais les volumes produits ont augmenté.

L'élevage bovin viande s'est développé par conversion des élevages laitiers.



Source AGRESTE

Les exploitations qui consomment de l'herbe ont tendance à diminuer, par abandon total ou partiel de l'élevage, au bénéfice des grandes cultures.

C'est ainsi qu'entre 2010 et 2013 le pourcentage des exploitations classées dans l'OTEX grandes cultures a augmenté de + 6,3%, alors que celui des exploitations détenant des animaux a chuté respectivement de :

- 11,5% pour l'OTEX polyculture-élevage,
- 16,4% pour l'OTEX bovins lait,
- 21,2% pour l'OTEX ovins autres herbivores,
- 33,3% pour l'OTEX bovins viande.

La Lorraine, qui constitue l'une des cinq régions transfrontalière de la « Grande Région » (Lorraine, Rheinland-Pfalz, Saarland, Luxembourg, et Wallonie) représente près du quart des exploitations toutes OTEX confondus, mais regroupe à elle seule près de la moitié des exploitations de polyculture-élevage.

Les exploitations en polyculture-élevage fonctionnent, dans les faits, sous la forme d'une combinaison de plusieurs ateliers au sein de l'exploitation, chacun géré par l'un des associés de l'exploitation, sans recherche véritable de complémentarité entre les ateliers.

Ces regroupements d'ateliers au sein d'une même exploitation sont le fruit de la recherche d'une plus forte productivité de chacun des ateliers, sans pour autant rechercher une valorisation, au sein de l'exploitation, des produits de chacun d'eux. C'est ainsi que les produits de l'atelier grandes cultures sont, dans bien des cas, destinés à la vente, l'atelier bovin faisant appel à des aliments achetés.

Ces systèmes de production évoluent de nos jours à la faveur des changements de génération d'exploitants agricoles pour faire face à la baisse de la main d'œuvre.

Certaines exploitations de polyculture-élevage laitières traditionnelles évoluent vers des systèmes d'exploitation qui se simplifient. Une évolution classique consiste à abandonner l'atelier laitier et à développer un élevage allaitant ; mais l'abandon définitif de l'élevage par conversion complète de l'exploitation en grandes cultures est également rencontré, pour peu que des possibilités d'agrandissement existent. Un phénomène nouveau semble également se faire jour en raison du développement de grandes exploitations céréalières. L'activité agricole se poursuit au-delà de l'âge de la retraite, avec le recours à l'entreprise (ou au voisin) pour « faire » les terres. Conserver le

bénéfice des DPB sans grand travail paraît plus attractif que de toucher la retraite, d'autant plus que les terres détenues en propriété, restent « libres », ce qui valorise mieux le patrimoine.

1.2.5. Des agriculteurs moins nombreux, mais mieux formés

Avec 11 100 exploitations agricoles en 2013, la Lorraine a perdu le tiers de ses exploitations depuis le recensement agricole de 2000. Les restructurations par agrandissement et regroupements ont été importantes. La taille moyenne des exploitations a cru de 30% entre les recensements de 2000 et 2010. L'augmentation de la taille se poursuit, mais à un rythme plus modéré.

Globalement, en Lorraine, on compte actuellement 1 installation pour 2 départs. La poursuite de l'agrandissement fait partie des fondamentaux du modèle lorrain.

Alors que seulement 25% des agriculteurs avaient atteint le niveau Bac en 2000, il est maintenant de 40 % et de plus en plus de jeunes s'installent avec un niveau allant de bac+3 à bac+5.

La restructuration des exploitations agricoles s'est opérée durant ces dernières décennies par agrandissement des exploitations au détriment du renouvellement des chefs d'exploitation.

A titre d'exemple, pour l'année 2012, alors que l'objectif fixé par la profession agricole, en accord avec les collectivités territoriales et l'Etat, était de 400 installations, celles-ci ont été au nombre de 322 (63 en Meurthe et Moselle, 73 en Meuse, 99 en Moselle et 87 dans les Vosges). Seulement 134 installations ont bénéficié des aides publiques à l'installation (25 en Meurthe-et-Moselle, 38 en Meuse, 42 en Moselle et 29 dans les Vosges).

Aujourd'hui, une véritable menace pèse sur le devenir de ces structures agricoles en termes de reprise. Cette inquiétude est corroborée par des résultats d'enquêtes professionnelles qui révèlent des difficultés chez les agriculteurs de plus de 50 ans, pour lesquels 65% d'entre eux n'ont pas de successeur connu.

Plusieurs raisons expliquent les difficultés à transmettre, tout particulièrement les ateliers laitiers : le coût des reprises est beaucoup plus élevé en système lait du fait des travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage repris, généralement non conformes aux nouvelles dispositions réglementaires sur les nitrates.

Les parents aspirent également à se libérer des servitudes de la traite, et acceptent de moins en moins d'aider la génération suivante en assurant la traite du dimanche.

1.2.6. Les filières lorraines

La filière laitière :

La Lorraine compte 3 100 producteurs laitiers qui élèvent 185 000 VL, soit une moyenne de 60 VL par exploitation. Les exploitations qui produisent plus de 300 000 l de lait par an sont très majoritaires : 70% des exploitations laitières de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, 66% de Moselle et 55% des Vosges.

26 établissements assurent la collecte – transformation du lait dont 15 laiteries situées en Lorraine. Celles-ci collectent 80% de la production laitière de Lorraine mais transforment un volume de lait nettement supérieur à la collecte régionale (125% de la collecte régionale).

La Lorraine réalise près de 30% de la production française de fromages à pâte molle avec notamment 94% de la production française de Munster et 64% de la production française de Brie. Deux AOP ont une partie de leur aire géographique en Lorraine : l'AOP « Brie de Meaux » et l'AOP « Munster ». La première ne recouvre que le département de la Meuse où sont implantées trois PME fromagères qui fabriquent 70% de la production française de Brie de Meaux. La seconde est bien implantée dans la zone mais la forte typicité du fromage et sa technologie particulière (fromage à croûte lavée) limitent ses possibilités de conquérir de nombreux consommateurs.

Les restructurations industrielles ont fait passer les centres de décisions du régional au national à travers les grands groupes laitiers, Lactalis, Bel, Savencia et Sodiaal, dont les 3 premiers disposent d'importantes unités de transformation à l'international. En matière de transformation, il ne subsiste plus qu'un groupe coopératif lorrain, l'Ermitage (Union Laitière Vittellose).

Le secteur emploie 3 700 salariés, soit près du tiers des salariés dans les IAA de Lorraine.

La filière céréalière :

La Lorraine compte 4 300 céréaliers dont 2 350 exploitations spécialisées et 2 050 en polyculture - élevage. L'économie locale repose essentiellement sur l'exportation des céréales, sous l'égide de coopératives organisées selon une tradition départementale (LORCA en Moselle, EMC 2 en Meuse et Vosges, CAL en Meurthe-et-Moselle et Vosges).

Le port fluvial de Metz, qui dispose d'une capacité de stockage de céréales de 550 000 t, assure une activité d'export de céréales par voie de la Moselle canalisée de 4,5 millions de tonnes à destination des Pays-Bas.

Sur les quelques 2,8 millions de tonnes de céréales produites annuellement en Lorraine, seule 0,3 million de tonnes sont utilisées par les industries de transformation du grain, lesquelles connaissent quelques difficultés, notamment la meunerie.

La filière viande :

La Lorraine compte 4 600 éleveurs de viande bovine détenant 151 000 vaches nourrices et produisant 81 000 t de gros bovins (219 000 têtes).

L'essentiel du négoce (65% du marché) est assuré par des négociants privés, des marchands de bestiaux et l'association d'éleveurs, l'Association des Productions Animales de Lorraine (APAL), très dynamique et toujours prête à mettre en place des productions innovantes.

Le secteur coopératif est soutenu par la filière céréalière, les coopératives céréalières ayant intégré les groupements de producteurs d'animaux : la coopérative LORCA pour le groupement de producteurs de Moselle (ex CAPV), EMC2 pour ceux de la Meuse et des Vosges (ex GPBM) et la CAL pour celui de la Meurthe-et-Moselle (ex CAPVL). Une union de coopératives entre LORCA et la CAL, CLOE, assure la collecte des bovins et organise la mise en marché des animaux en Meurthe-et-Moselle et en Moselle ; des réflexions sont en cours avec EMC2 pour étendre cette union aux 2 autres départements lorrains. Il est probable que les difficultés financières du groupement de producteurs alsacien, la COPVIAL, entraînent son absorption à bref délai par le Comptoir d'Hochfelden, puissante coopérative céréalière locale.

En matière d'abattoirs, la Lorraine possède un maillage à priori satisfaisant pour la filière viande bovine, avec la présence des deux principaux groupes (Bigard et Elivia), des outils modernes et bien approvisionnés.

Le secteur ovin retrouve des couleurs dans le domaine de l'abattage avec la réouverture d'une chaîne dédiée sur le site de Mirecourt dans les Vosges.

Ceci est loin d'être le cas pour les quelques 750 éleveurs de porcs lorrains qui ne peuvent que déplorer l'absence d'abattoir spécialisé porcin de taille significative dans la région.

Le devenir de l'abattoir d'Holtzheim, près de Strasbourg, pose à très court terme un grave problème pour l'ensemble des éleveurs du Grand Est, en particulier pour les producteurs de porcs qui pourraient être privés de structures industrielles d'abattage, alors que cette grande région, et en particulier l'Alsace, est une des régions les plus représentatives par la diversité de ses produits de nos traditions charcutières nationales.

2. LES DIFFERENTS LEVIERS A MOBILISER EN FAVEUR DES EXPLOITATIONS EN POLY-CULTURE ELEVAGE

2.1. Les différents dispositifs de soutien public

Union européenne, Etat français, Régions, Agences de l'eau, nombreuses sont les structures ou les organismes qui interviennent dans le financement de l'agriculture.

Face aux mutations actuelles, les politiques mises en œuvre ont toutes pour objectif de répondre aux nouveaux défis économiques, sociaux, environnementaux, climatiques et technologiques.

2.1.1. Les aides PAC du 1^{er} pilier en diminution

La PAC 2014-2020 se veut plus juste, car mieux distribuée notamment au profit de l'élevage, plus verte, à travers le verdissement des aides, et plus dynamique via le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs au sein du premier pilier.

La PAC mise en œuvre en France soutient le système herbager mais ne soutient pas la poly-culture-élevage, laquelle se retrouve fragilisée par les dispositions relatives à la mise en œuvre du 1^{er} pilier. Ses modalités de mise en œuvre encouragent une relative spécialisation territoriale au détriment des systèmes mixtes, alors que ceux-ci sont jugés plus résilients car plus robustes.

2.1.1.1 : La réduction des aides aux grandes cultures

Le nouveau régime des droits à paiement de base (DPB), payés pour chaque hectare de terre agricole, a pris la suite du régime des droits à paiement unique (DPU), mais sur des bases sensiblement différentes et surtout évolutives d'une année sur l'autre, avec le risque que s'instaure une véritable « culture du DPB ».

- Un montant global de DPB en constante diminution

Dans le souci de favoriser l'emploi, la France a choisi d'exploiter la possibilité de redistribuer une partie de l'enveloppe globale des aides du 1^{er} pilier vers les petites exploitations, ce qui s'est traduit par une surprime sur les 52 premiers DPB actifs de l'exploitation.

Ce paiement redistributif qui a représenté 5 % du budget global des aides directes en 2015 double en 2016 pour atteindre 52 €/ha, avec un objectif de 20% des paiements directs en 2018, diminuant du même montant le budget global réservé aux DPB. Il n'avantage guère les exploitations de la région Grand Est, compte tenu de leur superficie moyenne élevée (92 ha, soit près du double du seuil des 52 ha).

- Un paiement vert à hauteur de 30 % sous conditions

Le verdissement s'impose à tout agriculteur ayant droit à un paiement au titre du régime du paiement de base. Ce paiement vert est proportionnel au montant des DPB.

En 2016, le paiement vert est de 86 €/ha en moyenne et reste soumis au respect de trois critères :

- Le maintien des prairies permanentes : le ratio régional de prairies permanentes par rapport à la SAU ne doit pas baisser de plus de 5 % par rapport à 2012. Le respect de ce ratio devra être un point de vigilance à l'avenir.
- La diversification de l'assolement : entre 10 et 30 ha de terres arables il faut au moins deux cultures, dont l'une ne peut excéder 75 % de la SAU. Au-delà de 30 ha de terres arables, il

faut trois cultures.

Une culture doit être présente sur au moins 5 % de la SAU, et au maximum sur 75 % de la SAU. Les agriculteurs en monoculture de maïs ou dont la surface en maïs est supérieure à 75 % peuvent déroger à cette règle en installant obligatoirement un couvert hivernal. Cette diversification ne pose guère de problèmes compte tenu de l'assolement traditionnel lorrain, colza, blé, orge, maïs qui représente la moitié des successions culturales.

- La présence de surfaces d'intérêt écologique (SIE) : si l'exploitation compte plus de 15 ha de terres arables, les SIE doivent représenter au moins 5 % de cette surface. Le calcul de la surface de SIE est effectué avec des coefficients d'équivalence.
- Un nouveau dispositif de convergence peu favorable à la Lorraine

En matière d'aides découplées, la convergence s'applique à la fois sur le paiement de base (DPB) et le paiement vert. Le taux de convergence, à la hausse, est fixé à 70 % de l'écart entre les DPB et la valeur nationale. Echelonnée sur cinq ans, la convergence, qui vise à réduire les disparités vis à vis de la moyenne nationale, est de 14 % par an.

En 2019, tout DPB devra être au moins égal à 70 % du DPB moyen national. Pour mémoire, le DPU moyen national 2014 était de 240 €/ha.

A l'inverse, ceux qui avaient des DPB au-dessus de la moyenne les verront diminuer. Le plafonnement à 30 % des pertes individuelles liées à la convergence reste en place.

Pour la région Lorraine, les simulations du MAAF montrent que le montant total des aides découplées (DPB+paiement vert+paiement redistributif) va passer de 280,23 M € de DPU en 2013 à 243,27 M € en 2019.

Cette diminution de 13% se répercute au niveau du montant moyen régional des aides découplées qui va baisser dans la même proportion de 252 €/ha à 219 €/ha en 2019.

Cette valeur moyenne était déjà en 2013 inférieure de 3,8 % à la moyenne nationale et cet écart se creuse puisque, 7 ans plus tard, l'écart à la moyenne nationale de 230 €/ha sera de - 4,7 %.

Compte tenu de la taille moyenne des exploitations, l'écart par rapport à la moyenne nationale sera plus réduit dans les Vosges, avec 224 €/ha (- 2,6%), qu'en Meurthe-et-Moselle, avec 220 €/ha (soit - 4,34%), voire dans la Meuse, avec 217 €/ha (soit - 5,6%), ou en Moselle, avec 216 €/ha (soit - 6,1%).

- Une juste transparence des GAEC

Dans un contexte de réduction constante du montant des aides découplées, seule la transparence des GAEC dans la nouvelle PAC permet un certain rééquilibrage, vu l'importance et le nombre des formes sociétaires en Lorraine, notamment pour les ateliers de polyculture-élevage.

Il convient de noter que la revalorisation de l'ICHN, financée dans le cadre du 2^{ème} pilier de la PAC à hauteur de 31,7 M € en Lorraine sur une base de 75% de crédits FEADER et de 25% de crédits d'Etat, ne compense pas la diminution des montants du 1^{er} pilier.

Elle bénéficie surtout à la montagne vosgienne qui reçoit plus de la moitié de cette dotation. La Meuse qui ne possède pas de zones de handicaps naturels est exclue du bénéfice de ce dispositif. La révision du classement des zones défavorisées simples est en cours de façon à définir un nouveau zonage à l'horizon 2018. Au-delà des zones soumises à des contraintes naturelles, la définition de critères adaptés à la polyculture-élevage au sein des zones soumises à des contraintes spécifiques devra s'attacher à soutenir ce système de production.

Seules les aides couplées pour la production de bovins allaitants et de bovins lait, qui ont été revalorisées et désormais octroyées à toutes les exploitations, bénéficient de façon significative aux polyculteurs-éleveurs.

2.1.1.2 : Les effets induits

Tous nos interlocuteurs le répètent, la polyculture-élevage correspond à une addition de contraintes qui se manifestent également sur le plan administratif.

Le dispositif de conditionnalité du versement de certaines aides communautaires, qui s'applique à la fois aux aides du 1er pilier, aux soutiens couplés, à l'ICHN, et aux MAEC, multiplie les risques pour les polyculteurs-éleveurs. Ceux-ci doivent, en effet, respecter les règles de base en matière de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), d'environnement, de santé publique, de santé des plantes, ainsi que de santé et de bien-être animal, se conformant de la sorte à des réglementations tout à la fois précises et mouvantes. La perte d'une boucle d'un animal peut, par exemple, remettre en cause l'attribution des aides aux grandes cultures...

La vérification des surfaces non agricoles dans le cadre du registre parcellaire graphique lié au dossier PAC 2016 et les incohérences relevées par les exploitants agricoles, telles que l'ombre portée des arbres d'une haie ou les balles de foin dans les champs, considérées comme des anomalies à corriger, ont généré de fortes incompréhensions qui conduisent nombre d'exploitants à arracher les haies et à abattre les arbres, de façon à régler définitivement le problème.

2.1.2. Les mesures agro-environnementales du deuxième pilier : les MAEC

2.1.2.1 : Le contexte des MAEC

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont présentées par les Pouvoirs Publics comme un des « outils majeurs du second pilier de la Politique agricole commune ».

Elles ont pour but d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des pressions environnementales à l'échelle d'un territoire, et de maintenir les pratiques globalement favorables là où existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Ces MAEC doivent être mises en œuvre, notamment les nouvelles MAEC systèmes (MAECs), pour répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux, et concourent à engager les exploitations agricoles dans la voie de la triple performance : économique, environnementale et sociale.

Ces mesures sont mises en œuvre dans le cadre de plusieurs règlements communautaires relatifs au financement, à la gestion et au suivi de la Politique agricole commune, ainsi qu'au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Elles sont particulièrement encadrées et ont fait l'objet d'une conception et d'une programmation très détaillées, tant au niveau national que communautaire.

Un premier document cadre national relatif aux orientations stratégiques et méthodologiques fixe les mesures qui sont cadrées au niveau national ainsi que les modalités d'articulation avec les programmes de développement rural (PDR) qui sont élaborés au niveau des régions et un second document cadre national, approuvé par la Commission le 30 juin 2015, établit la liste exhaustive des types d'opération pouvant être repris dans les programmes régionaux. Les types d'opération constituent un ensemble unique d'actions indissociables pour répondre à un enjeu environnemental déterminé.

Le second document cadre national établit en particulier de façon détaillée le contenu des MAEC, leurs critères d'éligibilité, les obligations du cahier des charges, la méthode de calcul du montant unitaire et le cas échéant les critères et paramètres pouvant faire l'objet d'une adaptation régionale ou locale.

Ces mesures doivent, préalablement à leur mise en place effective au niveau régional, avoir fait l'objet d'un accord de la Commission, qui se prononce sur le PDR élaboré, mis en œuvre et financé par chaque Région, désormais autorité de gestion. Le schéma global retenu se révèle assez

contraignant pour les Régions, dont les conseils régionaux sont les autorités de gestion reconnues. Le PDR ne contient en fait que des éléments de zonage, la liste des types d'orientations retenues dans le catalogue national et quelques paramètres d'adaptation.

L'élaboration des MAEC et leur approbation nationale, voire locale, ont été laborieuses et longues. Les services instructeurs bruxellois ont demandé force justifications de la pertinence et de l'efficacité réelle des mesures proposées, et des montants unitaires retenus.

Les MAECs sont composées de mesures qui portent sur le fonctionnement de l'exploitation agricole dans sa globalité. Elles concernent trois types de systèmes d'exploitation :

- les systèmes herbagers et/ou pastoraux (SHP) ;
- les systèmes de polyculture-élevage, herbivores ou monogastriques (SPE) ;
- les systèmes de grandes cultures (SGC).

2.1.2.2 : Les demandes de contractualisation

Au printemps 2015, les agriculteurs du Grand Est ont été assez nombreux à souscrire des MAECs sans toutefois connaître avec exactitude, au moment du remplissage de leur demande, les critères réels d'éligibilité aux mesures. Les discussions au niveau national et régional étaient en effet toujours en cours avec les services de la Commission européenne, le dispositif n'ayant obtenu le feu vert de Bruxelles qu'à la fin du mois de juin, donc postérieurement à la date de clôture du dépôt des demandes.

A partir d'une extraction provisoire réalisée en septembre 2015 par l'organisme payeur national, les souscriptions aux MAECs ont connu un franc succès dans la région Grand Est avec pour l'ensemble des trois mesures système près de 3900 demandes portant sur 280 000 ha de SAU. Ces demandes représentent respectivement 6% des exploitations et 8% de la SAU en Alsace, 6% et 7% en Champagne-Ardenne, et 14% et 12% en Lorraine.

La mesure SHP individuelle a obtenu le plus de succès avec 339 demandes pour 17 200 ha en Alsace, 480 demandes pour 39 800 ha en Champagne-Ardenne, et 974 demandes pour 70 000 ha en Lorraine, dont 680 demandes dans les Vosges pour 49 800 ha, 131 en Moselle pour 9 000 ha, 122 en Meurthe-et-Moselle pour 8 400 ha et 41 en Meuse pour 2 900 ha.

La mesure SPE a été demandée en Champagne-Ardenne par 64 agriculteurs pour 10 729 ha et en Lorraine par 146 agriculteurs pour 25 635 ha. En revanche cette mesure n'a fait aucune demande en Alsace.

Pour la mesure à priori la plus intéressante, si on en croit son intitulé, la SPE, deux sous mesures étaient proposées, l'une pour financer le simple maintien (à noter que c'est la première fois que les services de la Commission ont accepté de primer ce type de dispositions) pour des exploitations qui avaient déjà des pratiques vertueuses dans les zones où existe un risque avéré de disparition de ces exploitations, et l'autre destinée à financer une introduction supplémentaire d'herbe dans l'assolement, à réduire la part du maïs dans la surface fourragère et à réduire les achats de concentrés.

Ces deux sous mesures imposent également la baisse des traitements phytosanitaires mesurée en indice de fréquence de traitement moyen sur l'exploitation (IFT) par rapport à l'indice de référence du territoire et d'atteindre en dernière année un IFT de 60% au niveau des herbicides et de 50% hors herbicide.

Aucune des deux sous mesures n'a été souscrite en Alsace. Pour la Champagne-Ardenne, 32 exploitants ont déposé une demande d'aide à la mesure évolution pour 5 630 ha, 31 ayant souscrit à la mesure maintien pour 4 820 ha. Pour la seule Lorraine, 86 exploitants ont déposé une demande d'aide à la mesure évolution pour 15 500 ha et 60 à la mesure maintien pour 10 130 ha. Ce sont en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges que ces demandes ont été les plus nombreuses, respectivement 45% et 36% des demandes et des superficies concernées.

Les souscriptions ne sont donc pas comparables d'une ancienne région à l'autre, les stratégies des organisations professionnelles régionales (syndicalisme et chambres d'agriculture), parfois accompagnées par les services régionaux de l'Etat, se révélant différentes, particulièrement entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine.

Cette différence d'approche apparaît encore plus nettement si on s'intéresse à la troisième MAECs dévolue au système d'exploitation en grandes cultures adapté aux zones intermédiaires. 12 exploitants pour 1 420 ha l'ont souscrite en Champagne-Ardenne, contre 221 pour 31 400 ha en Lorraine.

2.1.2.3 : Les blocages du système

Comment expliquer ces résultats disparates d'une région à l'autre et particulièrement entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine ? De fait, les aides issues de la nouvelle PAC conduisent, comme cela a été vu précédemment, à des baisses de revenus pour nombre d'exploitations du Grand Est au titre de la convergence, du verdissement et des effets de taille des exploitations, malgré la transparence rendue possible au delà de trois associés pour les GAEC.

Pour la polyculture-élevage, en matière de soutien public, les gains des ateliers animaux ne suffisent pratiquement jamais à compenser les pertes de l'atelier « grandes cultures » à l'horizon 2019. Face à ces constats et en prévision des évolutions encore à venir, les polyculteurs-éleveurs ont recherché, sur le modèle de ce qui existait dans la programmation des mesures agro-environnementales de la dernière décennie, une mesure du type de l'ancienne MAE « rotationnelle ». Sans avoir à bouleverser en profondeur et somme toute assez facilement leurs assolements, cette mesure, qui pouvait être souscrite sur une partie seulement des surfaces, procurait un revenu complémentaire relativement facile à obtenir.

Mais, de par leur philosophie (engager un processus vertueux sur l'intégralité des surfaces et des productions) et au vu des contraintes fortes des cahiers des charges âprement discutés avant d'être acceptés par Bruxelles, ces mesures ne peuvent en vérité, sous leurs modalités actuelles, répondre aux attentes du terrain et des organisations professionnelles agricoles.

Sans refaire l'historique complet des longs mois de discussions avec les services instructeurs nationaux et communautaires, il est apparu très rapidement que la mesure SHP rentrait bien dans le cadre des exploitations à forte surface herbagère, particulièrement dans le massif vosgien. En revanche, la mesure SPE, sous ses deux modules, ne pouvait convenir du fait des contraintes de baisse de la sole en maïs et des restrictions à respecter sur les traitements phytosanitaires.

Faute de pouvoir souscrire avec succès à cette mesure, l'idée a été propagée de déposer des demandes pour une modalité particulière, réservée aux zones intermédiaires, de la mesure SGC. De nombreuses réunions se sont tenues avec d'autres régions limitrophes pour essayer de faire modifier le seuil maximum d'UGB détenues par exploitation (la transparence n'est pas retenue pour les MAECs). Ce seuil est un critère d'exclusion et il a été fixé assez bas (30 UGB pour le cadre national) pour justement réserver cette mesure à des céréaliers avec peu d'animaux sur leur ferme.

Par construction, elle n'est absolument pas adaptée aux polyculteurs. Suite aux fortes demandes de la Lorraine, la Commission a accepté de relever ce seuil à 50 UGB dans les PDR régionaux, mais cela ne résout absolument rien. Seul un seuil fixé à 100 UGB aurait pu permettre à quelques demandes d'être acceptées dans le Grand Est.

Les stratégies locales, au vu de ces difficultés entre la conception des mesures et les souhaits du terrain apparues très rapidement, n'ont pas été les mêmes. Si en Champagne-Ardenne, les agriculteurs n'ont pas été incités à souscrire dès leur lancement au printemps 2015 à ces mesures, en Lorraine l'ensemble de la profession agricole et l'administration locale de l'agriculture ont tenté jusqu'au bout de faire évoluer le cahier des charges pour rendre les mesures accessibles au plus grand nombre.

Il faut, par ailleurs, rappeler qu'au moment de l'ouverture des dépôts de demandes d'aides, le document cadre national contenant la liste exhaustive et le contenu des types d'opération pouvant être repris dans les PDR n'était pas stabilisé et agréé par les services communautaires.

Si l'on ajoute qu'à ce jour, les demandes ne sont toujours pas complètement instruites par l'organisme payeur, il faut considérer que les chiffres de souscription indiqués au paragraphe précédent sont éloignés de la réalité du terrain. Le critère « taille du cheptel » conduira inéluctablement à déclarer hors champ de la mesure, une partie des 221 exploitants ayant déposé une demande pour la mesure SGC-ZI en Lorraine.

De plus, le montant individuel des aides à l'hectare, s'il correspond bien aux exploitations du Grand Ouest, ne peut compenser réellement les changements de pratiques demandés aux exploitants du Grand Est, compte tenu des conditions pédoclimatiques de la pousse de l'herbe. Ceci a conduit les services de la DGPE, reconnaissant justifiées les demandes locales, de proposer aux services de la Commission, qui l'a validé le 10 août 2016, un réajustement des montants d'aide. Mais cela ne changera pas grand-chose.

Fondamentalement, les aides au développement rural, dans leur formulation actuelle, sont conceptuellement inadaptées à favoriser le maintien de la polyculture-élevage dans le Grand Est.

La taille et les modalités de fonctionnement des exploitations de polyculture-élevage de cette zone nécessitent la mise en œuvre de mesures particulières. **Le principe même d'une MAEC système utilisable sur l'ensemble du territoire métropolitain se heurte de manière irréconciliable aux spécificités locales. Ceci nécessite d'être force de propositions dans le cadre des travaux préparatoires de la future PAC 2020-2026 pour imaginer un projet global qui réponde aux spécificités de la polyculture-élevage des territoires du Grand Est, ciblée sur le cas lorrain, s'inspirant des exemples des pays limitrophes.**

Une analyse des solutions retenues par les régions frontalières de la région Grand Est pourrait permettre de parfaire un argumentaire pour négocier avec les services de la commission européenne.

Recommandation : Anticiper la PAC 2020-2026

Des travaux sont engagés au niveau national afin d'élaborer un projet pour la réforme de la PAC de 2020. De façon à éviter le piège d'une mesure-type inadaptée, il convient localement d'être force de proposition et d'imaginer un projet global qui réponde aux spécificités de la polyculture-élevage des territoires du Grand Est, ciblé sur le cas lorrain, s'inspirant des exemples des pays limitrophes.

2.1.3. Les aides de la Région pour moderniser les outils de production et l'innovation

Les orientations de développement agricole étaient jusqu'alors définies à travers le programme agricole lorrain 2012/2020 (TERANEA) élaboré par le Conseil régional de Lorraine en février 2012 en partenariat avec l'Etat (DRAAF), les OPA régionales - dont le pôle agroalimentaire lorrain - les JA, Coop. de France Lorraine, la FRSEA et le réseau des chambres d'agriculture, ainsi que le plan régional d'agriculture durable (PRAD) 2013/2018.

Les orientations retenues par la Région Lorraine, à travers son programme de soutien, étaient jusqu'à présent les suivantes :

- l'emploi en agriculture (installation et renouvellement des générations, diversification avec l'agriculture biologique, l'horticulture, le maraîchage et la reconquête de certaines filières, telle le porc) ;
- la valeur ajoutée au niveau des exploitations, à travers leur compétitivité et la transformation agroalimentaire des productions agricoles ;

- le maintien des productions traditionnelles (polyculture/élevage) avec le renforcement de l'autonomie alimentaire des élevages à l'échelle régionale ;
- une agriculture plus impliquée dans le développement durable et l'environnement ;
- une implication plus forte de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les territoires à travers notamment le développement de projets collectifs et d'idées nouvelles dans les projets territoriaux ;
- une agriculture plus présente auprès du grand public ;
- le renforcement de l'implication des acteurs des territoires à travers la formation et l'information des responsables professionnels et des agriculteurs.

La région axe désormais ses soutiens sur l'appui direct aux opérateurs et non plus aux organismes d'accompagnement technique.

La nouvelle équipe souhaite élaborer un nouveau projet stratégique agricole et a sollicité les chambres d'agriculture pour faire des propositions d'axes prioritaires pour la Région.

Ce projet intégrera la préoccupation de l'attractivité du territoire, avec l'espoir de capter des investissements exogènes dans les outils de valorisation des productions agricoles de la grande région.

Recommandation : Développer une vision stratégique à l'échelle de la région pour affirmer la nécessité de maintenir le système de polyculture-élevage

Les élus et les représentants professionnels doivent rapidement s'entendre sur un programme régional, à l'échelle de la nouvelle région, affirmant l'intérêt de maintenir le système de polyculture-élevage dans la région, en tant que pilier de l'agriculture lorraine, et visant à renforcer les filières de production agricoles et leur ancrage territorial, afin de mieux garder la valeur ajoutée au niveau local et de préserver l'emploi, tout en encourageant la biodiversité.

2.1.4. La « boîte à outil » des aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en faveur de la qualité de l'eau

Après 25 années d'intervention, l'Agence considère qu'elle a réussi à limiter fortement la dégradation de la qualité des eaux dans le bassin Rhin-Meuse et estime que la situation s'est améliorée ces dix dernières années avec une concentration en nitrates qui a baissé de 15% dans les zones souterraines les plus contaminées.

Ces progrès sont toutefois jugés d'autant plus fragiles que, pendant la même période, se sont développés des systèmes agricoles moins favorables à la préservation des milieux aquatiques. En effet, la production agricole a été multipliée par 4 en 40 ans grâce au développement des cultures de céréales et d'oléagineux, au détriment des prairies permanentes dont le taux de disparition a été de 40%.

L'Agence s'efforce donc aujourd'hui de cibler ses interventions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux et de développer des actions préventives sur les territoires à enjeu, en évitant le saupoudrage.

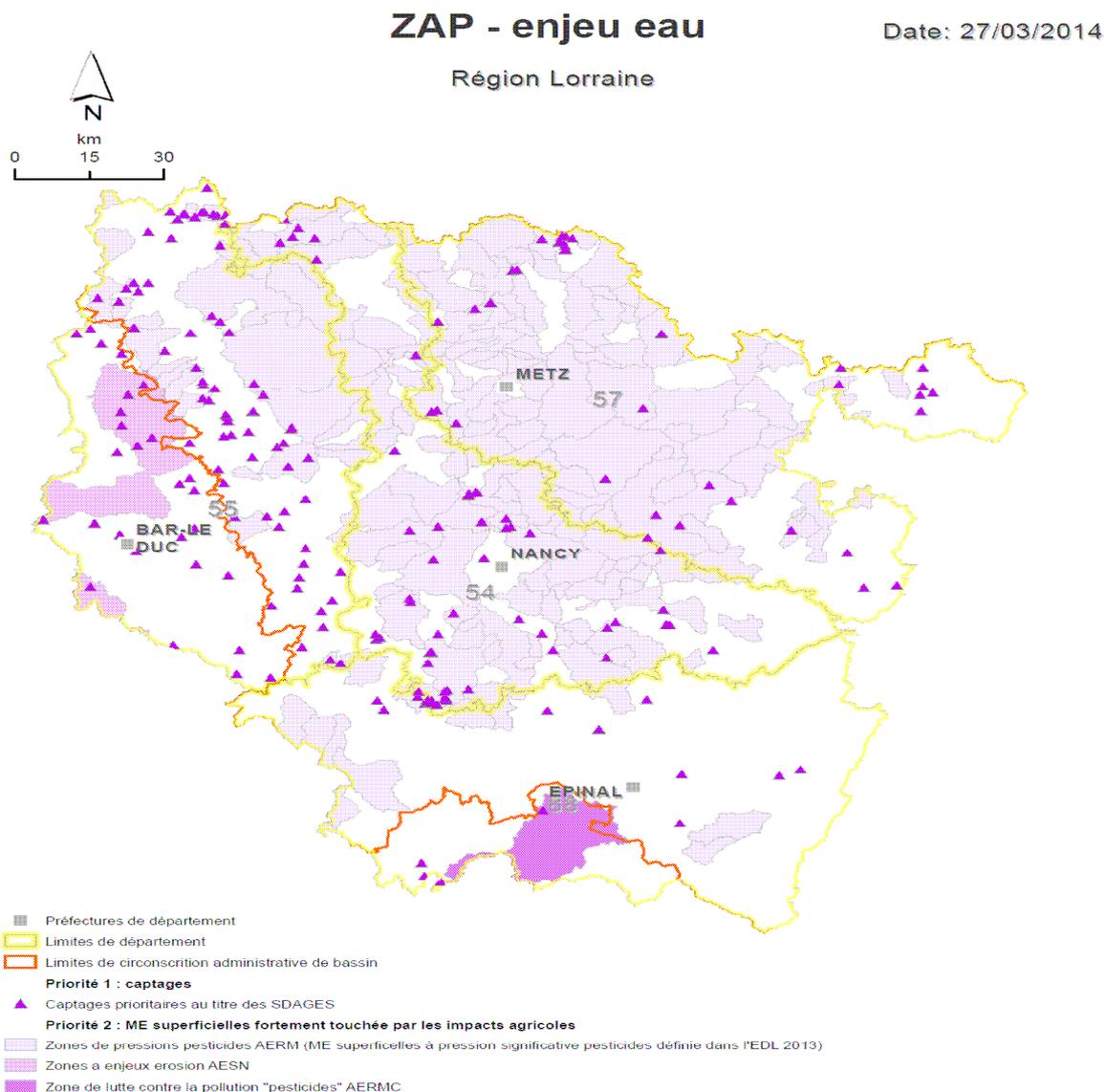
Dans le cadre de son 10^{ème} programme d'intervention 2013-2018, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'est fixé comme objectif, non seulement la reconquête de la qualité des eaux dégradées par les pollutions diffuses d'origine agricole, dans les zones identifiées comme des secteurs à risque du fait des teneurs en nitrates (eaux souterraines) et en pesticides (eaux superficielles), mais également la préservation de la ressource en eau.

Elle y consacre un budget conséquent qui s'élève à 20 M € en 2016.

Sa zone d'intervention, relativement vaste, couvre plus de la moitié de la superficie du bassin.

Intitulée Zone d'Action Prioritaire (ZAP), elle recouvre :

- des aires d'alimentation des captages dégradés par des pollutions diffuses d'origine agricole classées « prioritaires » dans les SDAGE Rhin et Meuse dont le nombre s'élève à 350 (eaux souterraines et superficielles),
- des secteurs associés à des masses d'eau superficielles qui présentent notamment une forte présence de pesticides (75 % des masses d'eau),
- des zones à enjeu d'érosion.



Source Agence de l'eau Rhin-Meuse

Depuis 2011, un partenariat solide s'est noué entre les chambres d'agriculture, les anciennes régions, les DRAAF et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui travaillent de concert dans le cadre d'une plateforme régionale à la définition de priorités d'intervention.

Au delà de la mise en œuvre de la directive nitrates et d'Ecophyto 2018, les partenaires se mobilisent autour de véritables plans territoriaux, impliquant les collectivités, destinés à aboutir, sur des territoires ciblés, à des systèmes de production agricole viables économiquement, qui garantissent une qualité durable de la ressource en eau.

Ce contexte favorable est propice à l'émergence d'idées et d'actions nouvelles qui devraient se traduire en mesures opérationnelles permettant d'améliorer la qualité de la ressource en eau.

Les aides qui sont accordées par l'Agence, sous la forme de subventions à des taux particulièrement incitatifs, recouvrent un panel d'interventions très varié et sont mises en œuvre dans le cadre de projets territoriaux ciblés.

L'objectif est de rendre pérennes, et à terme durables, ces nouveaux systèmes de culture, sans indemnisation complémentaire.

Ces aides constituent une véritable boîte à outil qui doit permettre à la fois de modifier les pratiques agricoles et les assolements et de maintenir, voire d'accroître les surfaces en herbe, ainsi que les surfaces en agriculture biologique ou en culture bas intrants, dans les zones à enjeu eau.

- Gestion foncière

Achat ou échange parcellaire au sein des aires d'alimentation de captage afin de localiser des cultures adaptées.

- Réduction des pesticides

Traitement des effluents phytosanitaires, acquisition de matériels, aires collectives de remplissage de pulvérisateurs,...

- Modification des pratiques culturales

Réduction des intrants, remise en herbe, diversification des assolements, changement de système d'exploitation (conversion bio, remise en herbe, agroforesterie, ...).

L'agence finance des mesures agro-environnementales sur les territoires à enjeu, dès lors que celles-ci sont considérées d'un niveau suffisant au regard du critère « eau », se conformant ainsi aux préconisations de la Cour des comptes :

- MAEC parcellaires localisées dans les zones à enjeu,
- MAEC système grandes cultures, niveau 2 zone intermédiaire, en périmètre de captage,
- MAEC système polyculture-élevage en périmètre de captage,
- Conversion à l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau.

En l'absence d'un outil de traitement des demandes développé par l'ASP permettant d'instruire les dossiers et de payer les aides, l'Agence a engagé fin 2015 un montant prévisionnel de 12 M € pour financer les MAEC, en tablant sur 3/4 de MAEC systèmes et 1/4 de bio. 6 mois plus tard, les premières estimations des souscriptions donnent des résultats inverses qui se répartissent entre 1/3 de MAEC et 2/3 de conversions bio. Ces dernières, qui ne sont pas plafonnées, ont pratiquement doublé les premières estimations. Elles s'établissent désormais à 8 M € en Lorraine et 2 M € en Alsace. Quant aux MAEC, cofinancées par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse avec 25 % de crédits FEADER, elles représenteraient un montant de 2,8 M € en Lorraine, 1,8 M € en Alsace et 0,4 M € en Champagne-Ardenne.

Les prévisions de consommation des crédits relatifs aux MAEC sont particulièrement difficiles à établir, sans connaissance des besoins liés à l'instruction des dossiers déposés en 2015, laquelle ne pourra être réalisée qu'à la fin de l'année 2016.

Ceci handicape gravement les agriculteurs, complique la tâche des gestionnaires de ces mesures et nuit sérieusement à la crédibilité de l'action des pouvoirs publics, malgré tous les efforts déployés par les services instructeurs.

Par ailleurs, les évolutions des cahiers des charges au cours de la souscription des mesures ne manqueront pas d'avoir des conséquences. Il est ainsi vraisemblable que la révision du calcul de l'indice de fréquence de traitement IFT incluant désormais l'enrobage des semences va conduire à annuler, dès 2016, bon nombre de dossiers de MAEC parcellaires et systèmes que l'agence avait prévu de financer. Les exploitations individuelles risquent, en effet, de ne pas pouvoir atteindre le niveau de réduction des traitements phytosanitaires de 40 % en dessous de l'IFT herbicides moyen constaté sur le territoire (IFT de référence) et 50% de l'IFT hors herbicides.

Dans le contexte budgétaire actuel, l'Agence fait l'objet de multiples sollicitations de la part de l'Etat lui demandant d'élargir son périmètre d'intervention à la MAEC système SHP qui représente une

surcharge de la maquette financière, notamment en Lorraine, dans la mesure où les besoins estimés, qui s'élèvent à 27 M €, sont près de 3 fois supérieurs aux prévisions. Conçue comme une aide au maintien de l'herbe dans des exploitations où celle-ci représente plus de 70% de la SAU, cette mesure bénéficie notamment à la montagne vosgienne.

A ce stade, l'élargissement du périmètre d'intervention de l'Agence hors des zones à enjeu eau ne fait pas partie des orientations du conseil d'administration.

- Aides aux filières agricoles

Cette mesure nouvelle inscrite dans le 10^{ème} programme est destinée à pérenniser la préservation de la ressource en favorisant des filières qui garantissent l'équilibre entre production agricole et protection des eaux.

- Actions d'animation, de sensibilisation et de communication

L'Agence finance une centaine de postes d'animateurs dans le Grand Est au travers des animations « captages », « bio » dont l'objectif est de favoriser les conversions dans les zones à enjeu, et son « agri-mieux » sur une vingtaine d'opérations surfaciques avec ajustement de doses. Ces actions d'animation menées depuis près de 20 ans et financées avec des taux de subvention variant entre 50% et 80 % ont permis de revenir à de bonnes pratiques dans certains secteurs.

Toutefois, le développement très rapide du conseil privé, orienté vers la vente, que diffusent les coopératives ainsi que les firmes d'amont et d'aval, via des SMS et des mails, brouille les messages que portent les partenaires publics et freine aujourd'hui la mobilisation des acteurs de terrain pour faire évoluer leurs pratiques.

L'Agence se déclare prête à financer des dispositifs d'animation destinés à promouvoir un autre modèle de développement agricole et des innovations, sous réserve de la compatibilité de ces dispositifs avec les règles communautaires et notamment le droit de la concurrence.

2.1.5. La prise en compte des risques

Avec la disparition, au milieu des années 2000, des prix garantis et des mécanismes de régulation de la PAC, la volatilité des marchés agricoles qui en résulte entraîne une forte variabilité des résultats économiques des exploitations agricoles. L'équilibre entre l'offre et la demande étant difficile à obtenir avec des cycles de production relativement longs, les agriculteurs devront apprendre à composer avec une volatilité des cours durablement installée.

Même s'il semble établi que l'adaptation des exploitations passe par la mise en œuvre de nouvelles conduites techniques et économiques pour affronter l'amplitude de ces fluctuations, changer d'orientation technico-économique ou faire évoluer ses systèmes de production constitue un risque supplémentaire qui fait que de nombreux producteurs hésitent à franchir le pas.

Dans un rapport au Parlement européen, relatif aux instruments de gestion des risques dans la nouvelle PAC, l'auteur considère que *« la variabilité des revenus et les risques de perte de revenu conduisent à ne pas prendre, année après année, les meilleures décisions, d'une part en matière de production et d'autre part en matière d'investissements. Cela génère une diminution de la compétitivité agricole due à une perte de productivité à court terme et d'innovation à long terme. »*

Si la couverture des risques économiques passe par la contractualisation entre les maillons de chaque filière, un suivi plus fin et plus fréquent des données économiques de l'exploitation permettrait de manœuvrer de façon anticipée plusieurs leviers en fonction de la conjoncture, au lieu de constater la situation au moment du bilan. Cela permettrait aux producteurs de suivre plus attentivement l'équilibre de leurs charges.

De son côté le législateur s'est efforcé d'adapter les dispositifs fiscaux au niveau des exploitations afin de ne pas pénaliser l'équilibre économique de l'exploitation. Bien qu'un éventail de dispositifs existe d'ores et déjà, il ressort que **l'enjeu fondamental de la variabilité des revenus est encore insuffisamment pris en compte dans le cadre des dispositifs existants, ou se traduit par des mesures fiscales peu incitatives.**

La déduction pour aléas (DPA) est un dispositif fiscal qui permet de constituer une épargne professionnelle de précaution tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. Instituée par la loi de finances pour 2002, elle vise à inciter les exploitants à constituer une épargne de précaution, comme outil de gestion des risques, afin d'atténuer les effets de la volatilité des revenus agricoles et de faire face aux aléas de l'exploitation.

Elle permet, sur option, de déduire du bénéfice imposable une somme pour faire face à un aléa économique, climatique ou sanitaire, dans la limite d'un plafond de 26 000 € qui est le même que celui de la déduction pour investissement (DPI) et du bénéfice fiscal réalisé.

L'épargne correspondant à la déduction pour aléas diminue la base imposable du revenu agricole ainsi que l'assiette des cotisations sociales. Cette épargne permet de lisser les revenus imposables dans la durée en épargnant, de façon défiscalisée, durant les bonnes années (afin d'éviter les taux marginaux d'imposition élevés) et en utilisant cette épargne les mauvaises années (afin de profiter des faibles résultats pour une faible imposition de ces sommes) dans les sept ans qui suivent son dépôt.

Les modalités de la DPA ont été modifiées à plusieurs reprises depuis sa création, le législateur souhaitant en améliorer l'attractivité tout en conservant un encadrement de son utilisation afin qu'elle ne soit pas détournée de son objectif principal. Ces changements fréquents participent à augmenter l'opacité du dispositif et découragent de nombreux exploitants qui la perçoivent comme un instrument instable et contraignant.

Malgré l'abaissement des sommes bloquées (de 100 % à 50 %), il semble que le principe même de l'épargne forcée, de surcroît à hauteur de 50 % de la déduction, ne soit guère incitatif pour un certain nombre d'agriculteurs. Il prive, en effet, l'exploitation d'une trésorerie qui peut se révéler indispensable à l'entreprise, en dehors même des cas limitativement énumérés de réintégration de la DPA sans pénalité. Le blocage des sommes a pu ainsi entraîner des situations d'endettement bancaire, faute de pouvoir disposer à court terme de l'épargne immobilisée.

C'est l'une des raisons pour lesquelles ce dispositif ne rencontre pas à ce jour le succès escompté.

Selon les recommandations exprimées par le rapport sur la fiscalité agricole des députés Le Fur et André, il serait possible de simplifier et d'assouplir les conditions d'utilisation de la DPA en faisant en sorte que cette réforme s'inscrive dans le temps long, afin de sécuriser le droit appliqué et de favoriser la clarté des dispositions en vigueur.

Si, en présence de risques climatiques et sanitaires, les mécanismes d'assurance récolte et de fonds de mutualisation sanitaire permettent l'indemnisation des pertes des agriculteurs supérieures à 30 %, il n'existe pas, à ce jour, d'outil efficace de prise en charge des aléas économiques de type assurance chiffre d'affaire ou d'outil de stabilisation des revenus.

Des réflexions sont en cours, au sein du ministère en charge de l'agriculture, pour imaginer un tel outil qui s'accompagnerait de la mise en place d'une épargne de précaution obligatoire, constituée à partir d'une mise en réserve d'une fraction des aides du 1^{er} pilier de la PAC.

Une telle épargne de précaution, à caractère obligatoire devrait permettre aux exploitants de faire face à des aléas à caractère limité et jouerait le rôle de relais de trésorerie en cas de crise, dans l'attente des indemnités intervenant à plus longue échéance.

2.2 L'innovation

2.2.1 Un réseau dense de recherche innovation au niveau des exploitations expérimentales, publiques ou privées régionales

De nombreux sites de recherche-innovation sont implantés de longue date dans la région Grand Est et plus particulièrement en Lorraine en ce qui concerne les travaux sur la culture et l'utilisation de l'herbe.

Tous possèdent des exploitations agricoles annexées, dotées de surfaces importantes et, sauf en matière de main-d'œuvre, sont tout à fait comparables à des exploitations agricoles classiques. Quelques parcelles de taille restreinte sont consacrées à des essais particuliers, mais la plupart des parcelles sont de grande taille et exploitées comme pourraient l'être celles d'une exploitation voisine.

Elles sont, pour la majeure partie d'entre elles, sous forme de prairies permanentes. Elles possèdent toutes un atelier ou des ateliers animaux, le plus souvent laitiers.

Les établissements implantés sur l'ensemble du territoire lorrain sont rattachés soit au réseau des chambres d'agriculture, soit à des établissements d'enseignement agricole et, pour deux d'entre eux, sont des stations locales d'organisme de recherche nationaux.

Un réseau informel d'exploitations d'enseignement et de démonstration s'est constitué et fonctionne très bien. Leurs responsables se rencontrent régulièrement sous l'égide des chambres d'agriculture et ont bien délimité leurs domaines d'études et de recherches respectifs, afin de ne pas réaliser de travaux en doublon et d'essayer de couvrir au mieux les domaines intéressant les agriculteurs locaux. Ce réseau regroupe à ce jour 8 fermes et a édité, avec le soutien de crédits européens, une série de fiches-types pour les présenter individuellement de façon cohérente.

Récemment dans le cadre du dispositif « Enseigner à produire autrement » la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture (DGER) a ouvert un poste spécifique basé à Pixérécourt pour animer le réseau des 5 exploitations annexées aux lycées agricoles publics situés en Lorraine. Sur le thème « Développement de solutions agronomiques et zootechniques pour des systèmes d'élevage autonome », une ingénieure fédère et coordonne les initiatives locales.

Un travail doit être réalisé pour analyser et intégrer ce qui existe en Alsace et en Champagne-Ardenne pour mettre en perspective les travaux de part et d'autre des anciennes frontières régionales.

Annuellement des journées « portes ouvertes » sont organisées et les différents sites régionaux sont invités à présenter leurs travaux en cours et les résultats enregistrés sous forme de « posters » qu'ils peuvent commenter à la demande. Des conférences sont également organisées sur site pour les visiteurs. Ces derniers sont assez nombreux mais, concrètement, seuls une petite minorité d'entre eux appliquent sur leur propre exploitation les innovations positives présentées sur les fermes expérimentales.

Nous avons visité six des huit fermes pilotes et nous avons pu échanger longuement avec le ou les responsables sur place.

La ferme de l'INRA à Mirecourt (Vosges) a mis en place deux systèmes autonomes de production laitière désormais en agriculture biologique sur les 240 hectares du domaine.

Le premier système est basé sur la seule prairie permanente (78ha) et subvient aux besoins alimentaires de 40 vaches laitières mises à l'herbe près de 250 jours/an (rendement laitier entre 4 900 et 5 500 l/VL selon la race et 2 445 l/ha). Aucun concentré n'est distribué, la seule nourriture des animaux étant l'herbe et le foin.

Le second système, basé sur la polyculture-élevage, utilise 55 ha de prairies permanentes et 105 ha de rotations culturales longues, de 8 ou 6 ans si on peut introduire de la luzerne, sans maïs.

Ce système permet d'entretenir 60 vaches laitières (rendement laitier de 5 300 à 6 400 l/VL selon la race et 2 560 l/ha).

Le principe de base des deux systèmes se résume selon ses concepteurs à « faire au mieux avec les ressources du milieu ». Le choix du bio a été fait plus récemment, comme un aboutissement des démarches et une forme de garant de la pertinence et du respect des choix faits. Les responsables de la station se considèrent comme des « éclaireurs » pour éclairer le chemin d'agriculteurs en recherche d'un système de production autonome et privilégiant la marge brute avant le résultat.

La ferme de Pixérécourt (EPL de Meurthe-et-Moselle) a fait, depuis 10 ans, le choix de l'arrêt du labour, avec un travail du sol superficiel et de faux semis, avec un passage de glyphosate de protection tous les 5 ans. Les 280 ha de l'exploitation se partagent en 140 ha de pelouses calcaires en zone Natura 2000 consacrées aux ovins, en plein air quasi intégral, et 140 ha assolés entre des prairies temporaires pâturées, de 5 à 6 ans, suivies d'un blé, des prairies temporaires fauchées sur 3 ans suivies d'une orge, de la luzerne en mélange avec la fléole. 26 ha sont exploités en agroforesterie.

La ferme dispose d'un troupeau laitier de 75 vaches laitières croisées (5 voies) pour 420 000 litres de lait produit (5 600 l/VL), ainsi que 200 brebis et 50 béliers. Depuis 2016, tous les animaux sont nourris sans apport d'aliment extérieur. Le pâturage des vaches est organisé sous forme de pâturage cellulaire avec 26 paddocks de 3,6 ha dans lesquels les animaux tournent très souvent.

Cette exploitation est équilibrée financièrement, et revendique une cohérence « homme, sol, plante, animal ».

La ferme de Braquemont (EPL des Vosges) a comme celle de Pixérécourt, avec des itinéraires différents, fait le choix de revenir au « tout herbe ». En évolution constante, la création récente d'ateliers granivores et d'ateliers de transformation en continuité de la production ne lui permet pas encore d'atteindre l'équilibre financier, mais les résultats sont encourageants et conformes aux prévisions. Cette exploitation, qui est éloignée de quelques kilomètres des salles de cours du lycée agricole, repose sur un système herbager cohérent du point de vue de l'exploitation et au sein du territoire, et il est indolore pour l'environnement. Elle a diversifié ses productions et les commercialise localement. En particulier la mise en place des deux ateliers granivores (porcs, volailles) a répondu à la demande des clients de la vente directe.

La production des porcs et volailles se fait en plein air intégral avec un système de cabines déplaçables, ce qui permet une rotation sur les parcelles, limitant la pression des maladies. Ces animaux sont nourris avec un mélange de céréales achetées aux voisins. A Braquemont, les ruminants en revanche ne mangent pas de grains ! Ils ruminent de l'herbe. Outre les deux cents hectares sur place, l'exploitation utilise 150 ha d'estives dans les Hautes Vosges sur lesquelles pâturent, près de 6 mois par an, les ovins, les génisses laitières (35) et les 20 vaches allaitantes.

A noter que l'atelier ovin est conduit en plein air intégral tout au long de l'année avec, en automne et en hiver, une valorisation par les ovins de couverts végétaux, regains, colzas trop développés et vaine pâture, chez des agriculteurs voisins. C'est l'exploitation du lycée qui sème les couverts, ses ovins qui les pâturent, mais ce sont les voisins qui profitent de la couverture automnale des sols et de l'enfouissement après pâturage. Le système repose sur un partenariat donnant/donnant informel, permettant la mise en valeur d'un territoire plus large.

Les 70 vaches laitières produisent 374 000 litres de lait vendus à l'entreprise (rendement moyen de 5 345 l/VL/an). Elles pâturent le plus longtemps possible, en fonction de la portance des sols, sur 80 ha autour de la ferme avec un troupeau de 20 vaches allaitantes. Les rations hivernales de toutes les vaches reposent à 50% sur de l'ensilage d'herbe, 30% de regain et 20% de foin. Les laitières reçoivent en plus un concentré à base de drêches de brasserie et d'un peu d'orge. La ferme produit par ailleurs de l'énergie : panneaux photovoltaïques, chauffe-eau solaire, et

plaquettes de bois à partir des haies réimplantées sur le domaine et de bois extérieur.

La ferme expérimentale de Saint Hilaire en Woëvre dans la Meuse est une station de recherche appartenant à Arvalis-Institut du végétal. C'est un outil au service des céréaliers et des éleveurs de l'est de la France.

Cette « ferme expérimentale professionnelle lorraine » comporte deux pôles : l'un consacré aux grandes cultures et l'autre à l'élevage de bovins viande avec une section « naissance-engraissement » qui exploite les surfaces toujours en herbe de l'exploitation et une section consacrée au seul engraissement disposant d'un atelier de 170 places de jeunes bovins viande servant à l'utilisation expérimentale de différentes sources énergétiques et azotées (céréales, maïs fourrage, tourteaux de colza, drèches de blé, et autres coproduits).

Créée au début des années 80 sur des terres argileuses et humides sans quota, cette station s'est orientée vers les productions animales destinées à la viande, faute de disposer d'un volume de référence en production laitière au moment de la mise en place des quotas laitiers.

L'essentiel des travaux conduits visent à valoriser le maximum l'herbe qui pousse sur les 80 ha de prairies permanentes par un troupeau de 55 vaches allaitantes à 70% charolaises. Les vêlages sont calés sur 2 mois, de fin octobre à fin décembre, de sorte que les produits finis de type JB soient vendus à l'âge de 16-17 mois, à un optimum de 420-450 Kg, au début du printemps de l'année suivante.

Les travaux portent sur la conduite, la fertilisation organique et l'entretien des pâturages avec des méthodes de rénovation douce. Ces méthodes de gestion, orientées autour de pâturages tournants, optimisent le développement de la flore puisqu'elles permettent d'atteindre un GMQ de 1500 G /jour sans faire appel à des concentrés et sont transposables dans d'autres exploitations de la région.

Les 50 ha de cultures se répartissent entre 1/3 de colza et le reste principalement en céréales à paille. L'assolement est réalisé à partir d'une rotation colza, blé, orge, maïs et pois.

La station teste des nouvelles variétés ainsi que différentes techniques de travail du sol et de couverture avec des légumineuses de type trèfle blanc ou luzerne.

Tous ces résultats technico-économiques, liés à la conduite du pâturage, sont transposables à d'autres exploitations, la station n'ayant pas vocation à être une vitrine mais bien à conduire des expérimentations qui permettent d'acquérir des références.

La ferme expérimentale de l'Ecole nationale supérieure agronomique et des industries alimentaires (ENSAIA), la ferme de la Bouzule, est une exploitation de polyculture-élevage de 260 ha de terres cultivées dont 155 ha localisés sur le site propre de la ferme (40 ha de maïs ensilage, 12 ha de luzerne, 40 ha de céréales) et de prairies permanentes (170 ha).

L'exploitation comporte un atelier laitier bovin lait de 80 vaches laitières, de race Prim'Holstein, produisant 670 000 litres de lait, un atelier caprin de 100 chèvres de race Alpine produisant 90 000 litres de lait transformés et vendus sur place en fromages frais au lait cru, un atelier de jeunes bovins croisés issus du troupeau laitier, les croisements étant réalisés avec du Hereford ou de l'Aberdeen-Angus.

En 2013 l'exploitation s'est équipée d'une plateforme de méthanisation qui valorise les lisiers (1 740 m³/an), les fumiers (1 590 tonnes) et le lactosérum (60 tonnes) produits annuellement sur l'exploitation.

Ces matières organiques alimentent le digesteur de la Bouzule d'une capacité de 452 m³, structure cylindrique en béton armé, semi enterrée, équipée d'un agitateur et couverte par une bâche.

Déversés et stockés dans un post-digesteur d'une capacité de 1 570 m³, les sous-produits, biogaz et digestat, vont être valorisés comme source d'énergie et comme engrais.

Le biogaz alimente un cogénérateur d'une puissance de 45 kWe qui permet de produire 300 000 kWh électrique et autant en chaleur. L'électricité est reversée dans le réseau EneDis

(anciennement ERDF) et la chaleur est récupérée sous forme d'eau chaude pour les besoins de l'exploitation.

Le digestat, riche en phosphore, potassium et azote, est valorisé en engrais pour les cultures et permet au domaine de diminuer sa dépendance à des apports d'engrais extérieurs.

Un pilote de 2 m³ a également été installé pour des essais sur le process et les intrants afin d'optimiser les rendements du méthaniseur.

Grâce au méthaniseur, le site réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 350 tonnes équivalent CO₂ par an, soit une baisse d'environ 23%.

Outil pédagogique pour les élèves ingénieurs et laboratoire à ciel ouvert pour les chercheurs, la ferme de la Bouzule est une application concrète du concept de développement durable en milieu agricole.

La ferme de l'ALPA d'Haroué (54) constitue le pôle élevage régional, dépendant de la chambre régionale d'agriculture.

Ce pôle joue des rôles multiples qui gagneraient sans doute à être mieux connus et mobilisés.

C'est un centre de formation d'adultes et d'apprentissage du niveau V au niveau II, du CAP à la licence professionnelle, mais c'est aussi une ferme représentative des exploitations lorraines. Les responsables d'exploitation sont aussi et simultanément des enseignants qui mobilisent leurs expériences de terrain pour illustrer leur enseignement.

La ferme a été reconnue plate-forme d'expérimentation Ecophyto 2018 et est un des 4 sites de la grande région, piloté par le service agronomique de la chambre régionale. C'est un lieu privilégié pour conseiller l'exploitant agricole qui souhaite regarder de plus près ses résultats techniques personnels et, éventuellement, réorienter ses pratiques.

Outre une plate-forme expérimentale de 7,5 ha divisée en parcelles témoins de 0,65 ha pour tester des rotations allongées et des solutions agronomiques nouvelles (faux semis, désherbage mécanique, semis décalés, génétique...), l'exploitation possède 140 ha, dont 40 ha de prairies permanentes sur des sols de coteau argilo-calcaires peu profonds. 20 ha en bord de ruisseau supportent pour 11 d'entre eux une monoculture de maïs, le reste étant consacré à une prairie Natura 2000.

Un troupeau de 85 vaches laitières produit 650 000 litres de lait (rendement de 7 650 L/VL/an) et, depuis 2015, un robot de traite a été installé à des fins de formation des éleveurs laitiers. Une salle de traite a néanmoins été conservée pour pouvoir continuer à assurer des formations d'agriculteurs. L'objectif de la ferme est de produire un lait de qualité, en quantité importante (économie d'échelle), en reproduisant un modèle de polyculture-élevage véritable, en autonomie fourragère complète et en autonomie partielle sur les concentrés. Depuis 2015, un petit atelier de volailles de chair a été implanté, nécessitant peu de main d'œuvre et diversifiant les productions. Cet atelier rappelle la démarche entreprise quelques années auparavant sur l'exploitation du lycée de Mirecourt. Le pôle élevage est en pointe sur la génétique animale, en partenariat avec Gènes Diffusion (transfert d'embryon, semences sexées,...).

Ces fermes expérimentales obtiennent donc de bons résultats techniques et économiques mais, comme mentionné plus haut, peu de résultats sont mis en pratique dans les fermes lorraines.

Lorsque l'on interroge les agriculteurs sur cette situation, on ne peut que regretter que le facteur main d'œuvre de ces exploitations pilotes, ainsi que la structure foncière et le parcellaire, qui apparaissent peu représentatifs des exploitations de la région, soient souvent les raisons évoquées. En effet, il est difficile, en élevage laitier surtout, d'organiser rationnellement le pâturage lorsque les parcelles sont trop éloignées de la salle de traite. Il est alors logiquement plus simple de récolter l'herbe, quelles qu'en soient les modalités, que de la faire pâturer.

A noter que la journée du 4 octobre a vu un public nombreux, plus de 1100 personnes, se retrouver

sur la station expérimentale d'Arvalis, qui organisait, pour la première fois en France, à Saint Hilaire, la dixième édition de la « Journée européenne de l'herbe », en recevant sur place des responsables agricoles, des agriculteurs, des scientifiques, mais surtout des élèves de l'enseignement agricole, venus des 5 régions de la Grande région transfrontalière. C'est une grande première pour la France et pour ce type de journées d'échanges qui, jusqu'alors, se déroulaient chez nos voisins limitrophes.

Cela a sans doute été un peu compliqué à organiser au milieu des champs, mais a constitué une opportunité formidable de partager les expériences et de communiquer avec un large public. C'était aussi l'occasion pour les responsables des divers sites lorrains de se retrouver, encore plus régulièrement, pour aider leurs collègues de Saint-Hilaire à bâtir et à faire vivre un programme de démonstrations, posters et conférences, mettant en lumière l'excellence de la recherche locale sur l'herbe et son utilisation rationnelle.

Des conférences à l'occasion de manifestations agricoles régionales du type de celle organisée lors du salon Agrimax à Metz, à la mi-octobre 2015, donnent également lieu à des présentations communes mettant bien en évidence les atouts de la polyculture-élevage, sans occulter le caractère inquiétant de l'inexorable érosion des surfaces enherbées.

Les réflexions en cours sur l'évolution des travaux à conduire à la station de Saint Hilaire, partagées avec l'ensemble du réseau des fermes pilotes lorraines, s'orientent vers une meilleure complémentarité de l'atelier « grandes cultures » présent sur la ferme avec les deux ateliers élevage, la diffusion digitalisée des résultats obtenus (digiferme virtuelle) et une meilleure gestion des intrants pour le désherbage. La possibilité de mieux ancrer la ferme dans son territoire est aussi étudiée.

Tout ceci ouvre des perspectives de complémentarités entre ateliers sur l'exploitation même, mais aussi avec les exploitations voisines. C'est une voie très prometteuse car, après des années de gestion individuelle de l'espace agricole, exploitation par exploitation, il est nécessaire de réfléchir à des modes collectifs de gestion de cet espace, dans un objectif partagé d'économie de gammes. C'est aussi l'occasion de **faire partager au monde agricole, dans son ensemble, une nouvelle approche économique de l'exploitation où la recherche de la marge brute doit prendre le pas sur celle du produit brut.**

Ainsi, il subsiste en quelque sorte un chaînon manquant entre ces sites expérimentaux qui enregistrent des résultats très intéressants et montrent que « l'herbe ça se cultive » avec succès et réussite économique et des décideurs agricoles peu enclins à franchir le pas.

2.2.2 Une nouvelle diversification issue de la méthanisation

Même si elle nécessite des investissements relativement lourds, la méthanisation constitue aujourd'hui un nouvel outil de développement des exploitations agricoles et d'attractivité du territoire, et répond aux enjeux de la transition énergétique.

Cet atelier, qui se conçoit comme la gestion d'un « troupeau de bactéries », suppose également, vu la technicité des process, un pilotage de l'outil par des personnels bien formés, voire spécialisés, si la dimension le justifie.

La méthanisation permet la mise aux normes des élevages, tout en produisant une énergie renouvelable qui, en étant commercialisée, contribue à assurer un revenu supplémentaire aux éleveurs.

Le modèle qui se développe actuellement dans le Grand Est, avec le traitement de lisier et de fumier associé à des résidus de cultures, se différencie du système allemand, basé principalement sur la méthanisation de cultures énergétiques dédiées de type maïs, et semble bien adapté au système de polyculture-élevage, d'autant que les solutions technologiques proposées s'améliorent.

Cette technologie présente, en effet, le double avantage de traiter et valoriser les effluents d'élevage ainsi que les résidus agroalimentaires et des grandes cultures. Elle doit cependant s'accompagner de l'implantation de cultures destinées à alimenter le méthaniseur quand les animaux sont à l'herbe, une période qui peut s'étendre du 15 avril au 1^{er} novembre. Suite aux essais réalisés sur une plateforme de cultures énergétiques, il apparaît que le maïs grain complète bien l'équilibre de l'approvisionnement, mieux que du maïs biomasse ou des intercultures qui ne donnent rien une année sur cinq, sous le climat lorrain.

Le processus de méthanisation produit de l'énergie sous forme de biogaz ainsi qu'un sous produit, le digestat. Celui-ci est un véritable engrais naturel, riche en phosphore, potassium et azote, qui présente toutefois un risque accru de volatilisation ammoniacale.

Quant au biogaz, il peut être utilisé pour la production d'électricité et de chaleur grâce à la technique de cogénération ou bien être injecté sous une forme épurée dans le réseau de gaz naturel, à condition que la demande permette d'absorber le biométhane tout au long de l'année.

La rentabilité économique d'une unité de méthanisation élevage dépend, non seulement du prix de vente de l'énergie produite et de sa stabilité dans le temps, mais également de la durée d'amortissement de l'investissement initial, ainsi que de la possibilité de valorisation du digestat.

La rentabilité du système allemand, de type maïs, qui nécessite de petits investissements de l'ordre de 3,7 k€/kWe (gros moteur, petite cuves) assortis d'un coût d'approvisionnement élevé en matière première est cependant beaucoup plus forte que celle du système élevage avec une source d'approvisionnement quasi gratuite mais accompagnée d'un coût d'investissement élevé, avoisinant les 7,8 k€/kWe (petit moteur, grandes cuves). De façon à éviter le développement de cultures dédiées et en application de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, un décret, publié en juillet dernier, limite désormais en France à 15 % du tonnage brut des intrants la possibilité d'utiliser des cultures énergétiques en méthanisation.

La vente de l'électricité injectée dans le réseau de distribution à un prix supérieur au prix public procure une recette constante aux exploitations. La chaleur produite est, en revanche, difficilement transportable et ne peut être valorisée qu'à proximité du lieu de production, par exemple sous forme d'eau chaude qui servira à chauffer des habitations.

La valorisation des digestats permet de diminuer la dépendance des exploitations aux apports d'engrais extérieurs. Elle nécessite néanmoins des précautions lors des épandages pour limiter les risques de pollution azotée des sols et donc des nappes phréatiques. L'azote présent dans le digestat est en effet, sous sa forme minérale, immédiatement absorbable par la plante à l'inverse de l'azote organique qui nécessite une phase de minéralisation afin d'être assimilé.

Le Plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA) lancé conjointement début 2013 par le ministère du développement durable et le ministère de l'agriculture se met en place lentement dans un contexte de crise de l'élevage, car les procédures d'autorisation sont complexes et longues et la rentabilité conditionnée par les conditions tarifaires de rachat de l'énergie produite.

L'objectif ambitieux est de développer en France, à l'horizon 2020, 1 000 méthaniseurs traitant les effluents d'élevage, dont près de 80 dans la région Lorraine. Cette ambition a été réaffirmée dans la communication de la ministre en charge de l'environnement qui a affiché, fin 2014, l'objectif de création de 1 500 méthaniseurs en 3 ans.

A ce jour 27 méthaniseurs fonctionnent à la ferme en Lorraine et une véritable dynamique a été lancée puisque, fin 2017, 51 unités seront en production. L'implantation d'une unité de méthanisation dépend, en effet, des possibilités d'approvisionnement en substrats agricoles d'origines différentes pour alimenter le système, et des possibilités de valorisation à proximité de l'énergie produite, notamment du raccordement au réseau électrique. En outre, l'acceptabilité de telles implantations n'est pas acquise et dépend de l'état d'esprit des communes et des riverains vis-à-vis du projet. Elle semble plus facile à obtenir en Lorraine qu'en Alsace. Le temps de retour sur investissement avec subventions est actuellement de plus de 9 ans.

Ce type d'investissement n'est ainsi rentable qu'avec des aides publiques, ce qui est le cas en Lorraine grâce à l'intervention de la région (FEDER) et de l'ADEME, et un prix de rachat de l'électricité incitatif. La mise en œuvre de ces principes a été freinée puisque les revalorisations tarifaires du prix d'achat de l'électricité et de la prime pour traitement des effluents d'élevage qui ont pu s'appliquer, par le biais de l'arrêté du 30 octobre 2015 aux contrats d'achat des installations déjà existantes, ne s'appliquaient pas, jusqu'à la publication de l'arrêté du 23 septembre 2016, aux installations nouvellement créées depuis lors.

Un projet d'arrêté tarifaire général pour les nouvelles installations, définissant un prix d'achat de l'électricité garanti pendant 20 ans pour les méthaniseurs d'une puissance installée inférieure à 500 kWe et le lancement d'appels d'offres pour ceux d'une puissance supérieure, a été rendu public sur le site du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Ce texte, qui a déjà fait l'objet d'une communication ministérielle annonçant sa publication début 2016, est toujours en cours d'instruction par les services de la Commission européenne, à qui il a été notifié.

Dans l'intervalle, la solution transitoire retenue a consisté à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2016, la revalorisation tarifaire intervenue en 2015 pour les unités de cogénération de moins de 500 kWe.

Pour les installations qui seront créées à compter du 1^{er} janvier 2017, la publication de l'arrêté général devient urgente car, en toute rigueur, ce sera le tarif d'achat d'électricité, fixé par l'arrêté du 19 mai 2011, qui s'appliquera à nouveau, ce qui ne facilitera guère l'analyse de la rentabilité économique des projets déposés, d'autant que ce tarif intègre une prime pour valorisation de la chaleur!

L'élan que devaient donner ces nouveaux barèmes pour conforter le modèle économique de la méthanisation agricole et assurer une meilleure intégration de cette énergie dans le système électrique est freiné par ces mécanismes de « stop and go », au grand dam des opérateurs et des professionnels agricoles.

Or, même si selon l'un de nos interlocuteurs « la méthanisation ne va pas sauver l'élevage ! », plusieurs exploitants que nous avons rencontrés se sont lancés avec succès dans ce type d'investissement, que ce soit à la ferme ou dans le cadre de projets collectifs.

Le président de l'APAL, Stéphane PEULTIER, a ainsi mis en place sur son exploitation à Pierreville (54) une unité de méthanisation par voie sèche de 80 kWe qui fonctionne à partir des effluents d'élevage, d'intercultures et des produits de la tonte d'herbe des collectivités. La chaleur dégagée est utilisée pour sécher du bois bûche.

Le GAEC de Barbezieux à Barbas (54), qui possède un troupeau de 200 vaches laitières Holstein et de 60 vaches nourrices limousines, a ainsi investi 1.8 M € dans la mise en place d'une unité de méthanisation. Celle-ci a permis l'installation, au sein du GAEC, d'un jeune occupé à plein temps parce que « méthaniser c'est un métier ». Cette unité produit 150 kWe qui sont injectés dans le réseau.

La chaleur dégagée par la cogénération chauffe, en hiver, une dizaine d'habitations de la commune et, l'été, permet de sécher des copeaux de bois, de la luzerne et des céréales. Bruno COLIN, l'un des 5 coexploitants, considère toutefois que « le prix de rachat de l'électricité n'est pas à la hauteur de l'investissement ».

D'autres solutions originales se sont mises en place. Sur l'exploitation du GAEC du Viaduc à Essey et Maizerais (54), le fumier issu de l'élevage des 80 vaches laitières Holstein et des 120 vaches Limousines du troupeau allaitant est collecté par un autre exploitant qui a développé une unité de méthanisation et rétrocède à M. ROUYER un digestat composté contenant l'équivalent quantitatif des fertilisants contenus dans le fumier d'origine.

Dans cette forme d'économie circulaire aboutie, le seul poste à charge pour le GAEC réside dans la prestation d'épandage, assurée par l'exploitant du méthaniseur.

Un projet plus ambitieux encore, d'un montant de 7,246 M €, va bientôt voir le jour dans le pays de Sânon. Ce projet de méthanisation agricole collective, réunissant 22 exploitations agricoles, dénommé Méthasânon, va réaliser une double valorisation sous la forme de production de gaz et d'électricité, à partir de 42 000 tonnes de matières d'origine agricole composées à hauteur de 78 % par des effluents d'élevage.

La production de biométhane sera injectée dans le réseau de GrDF jusqu'à saturation et fournira en gaz vert la consommation de près de 500 foyers.

L'excédent servira à produire de l'électricité pour plus de 3,5 millions de kWh, via une cogénération, tandis que la chaleur sera utilisée pour maintenir en température le digesteur.

L'utilisation du digestat, ainsi produit, permettra aux exploitations de tendre vers une plus grande autonomie vis à vis des engrais minéraux.

Un GIEE s'est d'ores et déjà constitué pour approfondir les évolutions agronomiques qui doivent accompagner l'unité de méthanisation, tant au niveau des assolements que de la mise en place d'intercultures valorisables par l'unité. Le suivi agronomique va ainsi bien au delà de la simple valorisation du digestat.

Face au développement de ces initiatives, il faut encourager la collecte de références à partir des installations existantes et apporter aux agriculteurs des informations sur les technologies adaptées à leur système de production agricole.

C'est ce que réalise la chambre régionale d'agriculture de Lorraine qui s'est fortement mobilisée en faveur du développement de cette technologie. Elle a développé une expertise en matière de méthanisation qui lui permet, par le biais de son réseau de conseillers, d'aider les porteurs de projet, depuis la phase d'émergence et de définition jusqu'à la recherche de financement, tout en facilitant l'intégration de ces unités de méthanisation dans des projets de territoire.

2.3 Des filières plus ou moins structurées

2.3.1 Un secteur végétal affichant une vocation exportatrice

L'exportation constitue le principal débouché des céréales produites en Lorraine avec près de 3,5 millions de tonnes de céréales et autres produits agricoles (1,1 Mt de blé, 1,5 Mt d'orges, 0,9 Mt de colza).

Ces exportations sont à destination principalement des Pays-Bas (2/3 du blé exporté et 1/3 des orges représentant la moitié des exportations de Lorraine), de l'Allemagne (1/3 des orges et le colza représentant 40 % des exportations) et de la Belgique (1/5 des orges représentant 10 % des exportations).

Pour pouvoir assurer ces débouchés, la Lorraine s'est dotée, avec la volonté forte des CCI de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, de capacités portuaires importantes sur la Moselle qui a été canalisée pour les péniches à grands gabarits au milieu du XX^{ème} siècle.

Ainsi, les ports de Frouard en Meurthe-et-Moselle et de Metz en Moselle, occupent un positionnement stratégique au sein du système portuaire français. Ils représentent, ensemble, le deuxième port céréalier de France, derrière Rouen, et Metz tient la place de 1er port fluvial céréalier de France.

2.3.2 Un secteur élevage à conforter et diversifier

Malgré le recul des productions animales, consécutif aux différentes crises qu'a connu l'élevage bovin allaitant au cours des dernières décennies, l'élevage reste un pilier incontournable de l'agriculture lorraine. Un noyau d'éleveurs reste convaincu de l'avenir d'une production bovine locale, à partir d'une filière déjà bien organisée, en particulier au niveau interprofessionnel régional. La création de la nouvelle région pourrait être une occasion de conforter les initiatives encore trop dispersées de mise en place de nouveaux systèmes de production.

La situation des autres productions animales est plus contrastée : les ovins sont en bonne voie pour atteindre un équilibre local ; c'est encore incertain pour les porcins et la volaille.

Dans tous les cas, la coopération agricole devra s'impliquer pour permettre les regroupements entre groupes coopératifs et abolir les frontières départementales encore trop marquées à ce jour.

3. DES SCENARIOS A PARTAGER, UN PROJET A CONSTRUIRE

3.1 Encourager une véritable polyculture-élevage

Aujourd'hui, la polyculture-élevage du Grand Est, qui dépend d'autant plus fortement des orientations de la politique agricole européenne que les situations économiques des filières grandes cultures et élevage sont relativement déprimées, est menacée par une «céréalisation rampante», compte tenu des contraintes imposées par l'élevage et de la forte volatilité des marchés céréaliers.

Les zones de polyculture-élevage sont des zones d'ajustement entre les productions d'élevage et céréalières. Les exigences des productions animales, en matière d'environnement, de main d'œuvre et de temps de travail, constituent des facteurs de risque de renoncement, si celles-ci ne sont pas compensées par un meilleur revenu ou par des techniques modernes qui améliorent la qualité de vie des éleveurs.

Les facteurs de basculement vers la production céréalière sont bien identifiés dans le rapport relatif à la stratégie laitière du Grand Est : « *cours soutenus des céréales ces dernières années, ratio charges de production / prix du lait ou de la viande défavorable, manque de main d'œuvre ou difficultés pour la financer, volonté de changer de mode de vie, investissements nécessaires à la modernisation de l'exploitation ou à la gestion des effluents.* »

La polyculture-élevage est une force pour la Lorraine qui s'assure ainsi d'une meilleure autonomie et d'une plus forte résilience économique face aux aléas, tout en permettant la valorisation de ses surfaces en herbe.

L'association étroite de l'élevage et des cultures, qui va plus loin que la simple juxtaposition des ateliers, constitue le socle du système de polyculture-élevage, un système complexe, diversifié et peu spécialisé, fondé sur les principes d'une économie de gamme, qui présente de nombreux avantages, dès lors qu'il s'appuie au maximum sur les fonctionnalités des écosystèmes.

L'intérêt d'un tel système a fait l'objet de nombreuses présentations, fort documentées, par les spécialistes de l'Institut de l'Élevage et des chambres d'agriculture de Lorraine, dans le cadre du salon Agrimax et des rencontres régionales « Territoires et élevages », organisées par l'Académie d'agriculture de France.

Au plan agronomique, l'association systémique de l'élevage et des cultures favorise des pratiques qui sont sources de gains de productivité :

- La recherche d'une bonne valorisation des déjections animales permet le renouvellement voire l'amélioration de la fertilité des sols,
- La pratique de rotations culturales diversifiées (notamment avec des légumineuses) diminue la pression des maladies et des ravageurs, et favorise un meilleur contrôle des plantes adventices,
- La fourniture d'alimentation et de litière aux animaux mobilise des productions végétales diverses (herbe, fourrages, grains).

Au plan économique, ce système présente une sécurité par rapport à la fluctuation des prix des matières brutes et de l'énergie et offre une compensation économique entre activités, lors d'aléas climatiques ou sanitaires.

La diversité des produits de vente issus de la polyculture-élevage réduit son exposition au risque prix et améliore la gestion de la trésorerie, participant là aussi à sa résilience économique.

Les synergies entre productions génèrent des économies de gamme qui se développent, via la fourniture d'aliments aux animaux, à partir des productions végétales de l'exploitation.

A contrario, ce système qui offre des revenus plus réguliers est moins à même de bénéficier d'opportunités ponctuelles (hausse d'un prix de vente, etc.) que les systèmes plus spécialisés.

Au plan financier, ce modèle productif comporte des avantages, que ce soit en termes de coûts variables ou fixes, mais aussi de sécurisation des revenus.

L'association des productions végétales et animales facilite la maîtrise des coûts variables, par la diminution des achats d'intrants, et diminue la dépendance de la polyculture-élevage aux achats extérieurs.

C'est surtout par la dilution sur plusieurs ateliers des charges fixes de structure (43% du total des charges en polyculture-élevage) et de main d'œuvre (22 % du total des charges en polyculture-élevage) que ces exploitations obtiennent un coût de production inférieur à celui des exploitations spécialisées, selon les études menées par l'Institut de l'Élevage.

La rentabilité de la main-d'œuvre s'améliore, grâce à la limitation des périodes creuses dans les calendriers d'activité : certains équipements, les tracteurs, par exemple, peuvent être utilisés tant pour les productions animales que végétales, selon un calendrier d'activité plus étalé que dans des systèmes spécialisés, davantage soumis à des pointes isolées.

Toutefois, l'intensification de l'utilisation de la main-d'œuvre peut finir par constituer une limite au développement de la polyculture-élevage, par une généralisation du travail d'astreinte et la multiplication des travaux à effectuer dans un temps limité.

Au niveau du territoire

Dans les régions de polyculture-élevage, l'avenir de l'élevage, davantage que celui des grandes cultures, se trouve au carrefour de nombreux enjeux, non seulement de filière mais aussi de territoires. L'élevage est une des composantes essentielles du dynamisme des territoires ruraux et de l'économie locale.

Selon une étude menée par le GIS « Elevage Demain » à l'échelle de la France entre mars 2014 et juin 2015, ce secteur a enregistré une hausse du nombre de ses salariés de plus de 50 % en dix ans, due aux nombreux départs en retraite des chefs d'entreprise agricole, à l'agrandissement des exploitations en lien avec la fin des quotas laitiers, à la recherche de l'efficacité économique, à la robotique, ...

Les emplois liés à l'élevage bovin viande en France, qui comprend des ateliers naisseurs et engraisseurs, sont essentiellement situés dans les exploitations agricoles.

La viande bovine est, en effet, un produit peu transformé comparativement aux viandes de porc et de volaille; le rapport entre le nombre d'emplois en industrie et le nombre d'emplois en élevage est de 0,76 pour 1 ETP.

La situation est légèrement différente pour l'élevage laitier bovin dont l'emploi se répartit à parts presque égales entre les élevages et les autres secteurs de l'économie tels que l'industrie laitière, le commerce de gros et la construction de bâtiments d'élevage, dans un ratio de 1 pour 1,07 ETP selon cette même étude.

Au plan environnemental et face aux conséquences de la spécialisation et de l'intensification de l'agriculture dans les territoires ruraux, la polyculture-élevage est souvent présentée comme une solution, de nature à garantir le développement durable de l'agriculture. Les systèmes locaux de

production, associant grandes cultures et ruminants, permettent, en effet, une utilisation des ressources naturelles plus respectueuse de l'environnement.

La polyculture-élevage favorise, également, le maintien de milieux naturels ouverts et la biodiversité, tandis qu'une prairie non pâturée ou non fauchée se reboise petit à petit et perd de son intérêt en matière de biodiversité.

Cette intégration élevage-cultures au sein d'un système cohérent, répond bien aux nouvelles attentes sociétales car elle correspond aux trois principes qui fondent l'agro écologie : l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, le renforcement des régulations biologiques et le bouclage des cycles des nutriments.

Malgré tous ces avantages, la question de l'équilibre précaire entre les grandes cultures et l'élevage se pose au vu de la diminution du nombre de fermes de polyculture-élevage dans le Grand Est.

Au plan social

Si l'on veut maintenir l'élevage en Lorraine et notamment l'élevage laitier, il convient d'apporter des solutions adaptées aux éleveurs pour les soulager des contraintes liées à l'élevage.

Le développement du salariat n'est pas la seule solution. Un travail d'adaptation de la réglementation est à mener, prenant en compte également le recours au travail de tiers et la coopération entre polyculteurs et éleveurs.

Recommandation: Favoriser le renouvellement des chefs d'exploitation

Encourager l'installation en polyculture-élevage, en adaptant la réglementation.

La modernisation des élevages, via les bâtiments, ainsi que la mise en commun d'outils de production doivent être encouragés par des dispositifs publics.

Favoriser le développement de l'agriculture de précision qui, par le biais des outils d'aide à la décision, permet une gestion plus fine des exploitations, tant au niveau des ateliers grandes cultures qu'élevage, pourrait permettre de relancer la polyculture-élevage, grâce à l'abaissement des coûts de production et à l'amélioration des conditions de travail.

Les résultats des expérimentations, conduites à la digifirme d'Arvalis à Saint Hilaire en Woëvre, sur la gestion du pâturage et des adventices en grandes cultures ainsi que sur l'optimisation des résultats technico économiques, grâce à l'enregistrement des données, permettront de cibler les investissements en technologies du numérique et de robotique.

Recommandation: Encourager l'agriculture de précision

L'agriculture 3.0 qui mobilise les nouvelles technologies du numérique et de la robotique permet une gestion plus fine des exploitations, tant au niveau des ateliers grandes cultures qu'élevage, de nature à relancer la polyculture-élevage, et à favoriser des travaux en commun.

Les travaux de l'Institut de l'Élevage montrent que les exploitations laitières de polyculture-élevage n'exploitent pas suffisamment le potentiel d'économie de gamme que leur offrirait la diversification des productions. Selon une étude du Centre d'Etudes et de Prospective du MAAF « *le déséquilibre protéique du maïs fourrage contribue à la dépendance aux apports extérieurs en protéines végétales, alors qu'une SFP diversifiée et comportant une part de légumineuses peut représenter la base de l'autonomie protéique des élevages, notamment grâce à une conduite intensive des systèmes herbagers.* »

Si les essais réalisés sur le pois en Lorraine n'ont pas été très concluants pour des raisons agronomiques, dans le contexte climatique de ces dernières années, les expérimentations menées sur la luzerne semblent plus prometteuses, mais méritent d'être confirmées. Le progrès génétique en matière de sélection des semences, les technologies nouvelles de traitement et de préparation de ces dernières, ainsi que leurs conditions de conservation doivent être analysés par les instituts de recherche, et les résultats obtenus largement diffusés. C'est le cas des féveroles, par exemple, pour lesquelles un traitement thermique des semences permet d'éliminer le parasite qui limite sa culture.

Des incitations publiques viennent d'être mises en place au niveau de la PAC, au travers des aides couplées à la production de légumineuses fourragères destinées à l'alimentation animale, avec des montants d'aide qui viennent d'être fortement revus à la hausse et qui s'échelonnent entre 100 et 250 € / ha, ainsi que des aides à la production de soja et de protéagineux qui vont de 100 et 200 €/ha. Ces aides du premier pilier de la PAC, n'imposent pas de changements importants sur la gestion de l'exploitation et font l'objet de demandes annuelles, donc sans engagement de durée et pour un nombre limité d'hectares. En Lorraine, elles n'ont pas permis, à ce jour, d'ancrer ces cultures dans les territoires pour améliorer l'autonomie alimentaire des animaux.

Il serait néanmoins souhaitable de travailler sur le développement de la production de protéines dans le Grand Est. Outre la réduction de la dépendance au soja, c'est une des voies d'amélioration de la résilience des exploitations de polyculture-élevage, par le biais de l'autonomie alimentaire, qui favoriserait également l'allongement de la rotation traditionnelle colza, blé, orge.

Cette réflexion devrait être engagée en y associant tous les acteurs, de l'amont à l'aval, afin de créer une véritable filière de valorisation des protéines végétales locales.

Recommandation : Développer l'autonomie protéique des élevages du Grand Est

Outre la réduction de la dépendance au soja et l'intérêt de fournir une alimentation garantie sans OGM, cette voie d'amélioration de la résilience des exploitations de polyculture-élevage, par le biais de l'autonomie protéique, favorise également l'allongement de la rotation traditionnelle colza, blé, orge. Cette réflexion devrait être engagée en y associant tous les acteurs, de l'amont à l'aval, afin de créer, à partir d'une génétique adaptée, une véritable filière de valorisation des protéines végétales locales, prioritairement destinée à l'autoconsommation par les animaux des exploitations de polyculture-élevage. Les exploitations et les laboratoires des pôles de recherche ainsi que les exploitations devront être mis à profit pour rechercher et promouvoir des techniques culturales, des traitements de conservation des semences et des fourrages de légumineuses.

3.2 Diffuser l'innovation

3.2.1 Un réseau de fermes de progrès ayant vocation à entraîner les exploitations agricoles de la région

Le chaînon manquant, évoqué précédemment, pourrait se formaliser sous la forme de structures basées sur les nouveaux GIEE, issus de la LAAAF.

L'appellation est nouvelle, mais la démarche proposée a largement fait ses preuves dans un passé pas si lointain, sous la forme des Centres d'Etude Technique Agricole (CETA).

Le premier d'entre eux a vu le jour, en 1953 à Romilly-sur-Seine dans l'Aube, et connaît encore, aujourd'hui, une activité importante ayant débouché, non seulement sur de nouvelles méthodes culturales, mais aussi sur la création d'outils industriels de transformation et de commercialisation

agroalimentaire. Les CETA sont nés dans la deuxième moitié du siècle dernier, d'une volonté partagée par quelques pionniers de mettre en commun leurs expériences, de les réaliser à plusieurs, en mobilisant de nouvelles méthodes de culture.

Aujourd'hui, autour du thème de la valorisation rationnelle de l'herbe pour sauvegarder un vrai modèle de polyculture-élevage, plusieurs GIEE pourraient être positionnés sur l'ensemble du Grand Est avec un maillage géographique permettant d'être suffisamment proche des exploitations agricoles et de leurs exploitants, désireux de constater dans des situations proches des leurs, les possibilités offertes par les innovations agronomiques.

Adossés aux fermes expérimentales et faisant régulièrement appel aux compétences des personnels de ces dernières, ils constitueraient des pôles stratégiques de vulgarisation proches du terrain, fonctionnant en réseau sous l'égide des chambres d'agriculture qui pourraient utilement mobiliser les financements offerts par le CASDAR pour en assurer l'animation.

Recommandation : Créer un réseau de démonstration de pratiques innovantes

Pour sauvegarder un vrai modèle de polyculture-élevage, plusieurs GIEE pourraient être positionnés sur l'ensemble du Grand Est avec un maillage géographique permettant d'être suffisamment proches des exploitations agricoles et de leurs exploitants, afin d'intégrer les possibilités offertes par les innovations agronomiques. Adossés aux fermes expérimentales, ils constitueraient des pôles stratégiques de vulgarisation proches du terrain, fonctionnant en réseau sous l'égide des chambres d'agriculture.

3.2.2 La création d'un pôle de recherche, expérimentation, développement de l'élevage dans la région Grand Est à Haroué en Lorraine

Selon le rapport réalisé en 2015 par le CESER sur les premiers éléments d'analyse de la région Grand Est, « *La consolidation du tissu économique de la région dépendra, sans doute, des efforts entrepris dans la mise en cohérence des outils au service de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, du transfert de technologie et d'une mise en valeur des principaux atouts de la nouvelle région .* »

Ce constat global se décline au niveau du système de polyculture-élevage dans la région Grand Est dont le maintien, voire le développement, passe par la diffusion auprès des agriculteurs des résultats positifs des expérimentations entreprises par le réseau des fermes pilotes, privées et publiques.

Pour construire un autre maillon du « chaînon manquant » que nous avons identifié entre ces sites expérimentaux et des décideurs agricoles qui restent dans l'expectative, le modèle de la ferme 112 développé sur le site de l'ancienne base aérienne 112 par la profession agricole de Champagne-Ardenne pourrait inspirer les lorrains.

La Chambre d'agriculture de la Marne a ainsi décidé de créer un pôle de recherche et d'expérimentation pour y développer et produire des agro-ressources compétitives et respectueuses de l'environnement.

Les deux piliers de ce pôle sont, d'une part le cluster « Agro-ressources et bioéconomie demain », qui a vocation à fédérer, non seulement tous les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement, mais plus largement tous les organismes concernés par les défis de l'agriculture de demain, d'autre part une ferme pilote de 200 hectares qui permettra d'acquérir des références d'expérimentation dans le domaine de l'agronomie et des agroéquipements ainsi que sur leur transfert vers les prescripteurs, les agriculteurs et plus largement la société.

Ce concept nouveau de plateforme « d'open innovation » pour la mise en œuvre de projets collaboratifs est de nature à faciliter le développement de partenariats pour s'ancrer plus amont dans la recherche et le développement technologique et industriel agricole.

Le frein à la diffusion des innovations, que nous avons relevé, pourrait être levé à partir de l'expérience de la ferme 112 dont l'originalité réside dans le fait que les agriculteurs partenaires du projet, non seulement testent les systèmes de culture, mais mettent eux-mêmes en œuvre ces changements. Cette expérimentation originale nous semble de nature à faciliter l'appropriation des innovations par les autres agriculteurs.

La ferme de l'ALPA à Haroué, qui gagnerait à être mieux valorisée, pourrait se développer et devenir ainsi une plateforme de recherche et développement agricole de la région Grand Est, centrée sur l'élevage.

Dès lors qu'il serait porté au niveau de la grande région par un élu local ou un responsable professionnel agricole, un tel projet aurait une véritable chance de lancer une dynamique de territoire en fédérant les multiples acteurs, tant académiques que professionnels et institutionnels, qui se mobilisent dans le Grand Est autour de l'accompagnement des exploitations de polyculture-élevage, dans la recherche de stratégies innovantes et la création de dynamiques de filières.

Il aurait également le mérite de produire des références en matière de culture de l'herbe et de systèmes de polyculture-élevage dans la région Grand Est, productions dont les spécificités locales sont relativement méconnues au niveau national et trop souvent assimilées à la problématique des régions de l'Ouest. L'existence d'une telle plateforme faciliterait également les échanges avec la Wallonie, le Luxembourg, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat qui se sont engagés, dans le cadre de la coopération transfrontalière de la grande région, sur la défense du système de polyculture-élevage au travers d'une charte de l'agriculture.

Un tel pôle de recherche animal aurait toute sa place au niveau Grand Est à côté de la ferme 112 tournée vers les grandes filières végétales et du pôle d'expérimentation sur les fruits et légumes d'Alsace.

Recommandation: Créer un centre de ressource technologique à Haroué

Le dispositif régional de recherche-innovation doit être complété, voire ouvert à des centres frontaliers. La plateforme d'expérimentation de l'ALPA à Haroué, pilotée par la chambre régionale d'agriculture, pourrait être développée, afin de devenir une plateforme de recherche et développement agricole de la région Grand Est, centrée sur l'élevage.

3.3 Définir une stratégie de diversification

3.3.1 La relance des productions animales (ovine, porcine, volaille) dans des systèmes de production de plein air ou semi plein air.

L'élevage en Lorraine s'est spécialisé dans les filières bovines, délaissant les filières ovines et porcines, ainsi que l'aviculture.

Or ces filières méritent une attention particulière pour le potentiel de développement économique qu'elles peuvent apporter à l'agriculture de la région Grand Est.

Ainsi, en production ovine, la Lorraine dite « terre d'élevage », n'arrive pas à produire ses besoins en consommation de viande de mouton : le déficit de production, de près de 3 000 tonnes, est supérieur de 40% aux 7 500 tonnes consommés.

Contrairement aux autres productions agricoles, l'élevage ovin permet un démarrage de production avec des capitaux limités à l'installation et une rotation rapide des capitaux. C'est donc une opportunité pour des jeunes de s'installer en agriculture.

La région dispose d'un environnement favorable à l'installation dans cette production :

- des centres de formation qui assurent des formations techniques spécialisées, les LEGTA de Mirecourt dans les Vosges et le LEGTA de Nancy-Pixérécourt en Meurthe-et-Moselle, détenant tous deux une troupe de brebis,
- des compétences en techniciens spécialisés dans chacune des quatre chambres départementales d'agriculture, pouvant apporter l'appui technique attendu,
- un réseau de fermes de références, suivi par les chambres d'agriculture départementales, qui développent des références techniques et économiques adaptées au contexte local,
- une relance de la dynamique de la collecte des animaux assurée par EMC² Elevage, les Bergers du Nord Est, la COBEVIM et l'APAL.

De plus, le réseau Elivia a ouvert très récemment une chaîne d'abattage de mouton à l'abattoir de Mirecourt (88) qui aujourd'hui abat 300 moutons par jour mais qui, après cette phase de mise en route, a pour objectifs d'abattre 2 000 moutons par jour. Cet outil devrait permettre d'assurer l'abattage de l'essentiel de la production locale, alors que ces dernières années celle-ci était abattue à Sisteron dans les Alpes-de-Haute-Provence après collecte des animaux de la région par la coopérative COBEVIM dont le siège est situé en Haute-Marne.

Enfin, la labellisation très récente des premiers agneaux Label Rouge « tendre agneau », va permettre à l'association locale d'éleveurs (APAL) de développer de nouveaux débouchés pour ses adhérents auprès de boucheries locales.

En production porcine la filière Lorraine a perdu ses outils d'abattage de Metz, Mirecourt, Sarreguemines, Stenay, jugés insuffisamment approvisionnés.

Les abattages ont ainsi été transférés en Allemagne et dans le Loiret, au détriment de la structuration d'une filière régionale pourtant demanderesse (la charcuterie traditionnelle lorraine s'approvisionne en Allemagne, aux Pays-Bas, au Danemark ou en Franche-Comté).

Pourtant, cette région dispose des surfaces disponibles pour la valorisation des lisiers dans un contexte d'une pression environnementale modérée, avec des perspectives de marchés de consommation très positives, celles-ci se situant autour de 80 000 tonnes soit près de six fois supérieures à la production régionale actuelle.

La filière avicole est peu développée en Lorraine. Elle représente moins de 1% des exploitations avicoles nationales et se classe ainsi parmi les dernières régions françaises. L'enquête « Production avicole 2008 », conduite par le service statistique du ministère chargé de l'agriculture (le Service Statistique et Prospective), dénombrait 141 exploitations avicoles en Lorraine dont seulement moins de 90 spécialisées, les autres exploitations associant généralement cette activité à l'élevage bovin ou à la production de céréales.

Une démarche de relance de ces filières apparaît également pleine d'espoir.

Afin de se distinguer des productions productivistes actuelles et offrir des produits qui répondent plus spécifiquement à la demande croissante des consommateurs en alimentation d'origine caractérisée par des méthodes de production respectueuses de l'environnement et du bien être animal, la relance des filières régionales pourrait s'appuyer sur une marque régionale caractérisant leur origine, un mode de production privilégiant les systèmes de production de semi plein air ou de plein air qui réponde bien aujourd'hui aux attentes d'une partie des consommateurs, voire de créer une marque certifiée comme la région Lorraine l'a obtenue pour la viande bovine dans sa démarche Lorraine Qualité Viande .

Pour accompagner la relance de ces filières de diversification il pourrait être fait appel à un véritable plan de relance en actionnant les leviers incitatifs du Conseil régional, des aides aux investissements et à l'accompagnement technique. Pour susciter les vocations auprès des jeunes

diplômés formés dans les établissements agricoles de la région, il pourrait également être envisagé d'accompagner financièrement des sorties de classe pour visiter les exploitations de la région qui développent ces productions de diversification.

Recommandation : Monter un plan de relance des productions animales déficitaires

Promouvoir, via des aides aux investissements et de l'accompagnement technique, des systèmes de production ovine, porcine et de volaille, en plein air ou semi plein air, qui répondent mieux aux attentes des consommateurs.

3.3.2 La recherche d'une production bovine plus adaptée à la consommation

La production bovine lorraine ne fait pas exception à la production française, même si historiquement les consommateurs lorrains ont beaucoup moins boudé qu'ailleurs les viandes d'animaux jeunes (JB mâles et génisses) : la France se caractérise par une production bovine inadaptée à son marché intérieur et doit donc exporter un quart de ce qu'elle produit, tout en important un pourcentage à peu près équivalent pour couvrir ses besoins.

La région Grand Est ne possède pas de races à viande locales, mais a su mettre en place des initiatives locales du type de LQV « Lorraine Qualité Viandes », à l'occasion de la première crise de la vache folle, pour rassurer les consommateurs locaux sur la bonne qualité des produits régionaux.

Ceci montrait, il y a déjà 20 ans, la force du lien avec le terroir pour les consommateurs.

Deux initiatives récentes devraient être encouragées. La première connaît des débuts modestes mais prometteurs et repose sur un allongement de la période d'engraissement des veaux de boucherie et sur un alourdissement des carcasses.

La seconde repose sur l'utilisation du croisement avec des races type Hereford ou Angus sur des femelles laitières pour obtenir des jeunes bovins mâles un peu plus légers, avec une qualité de viande plus persillée.

Ces initiatives restent aujourd'hui embryonnaires. Il s'agit de les conforter en favorisant la signature de contrats avec garantie de bonne fin entre abatteurs et éleveurs pour sécuriser ces derniers et les inciter à se tourner vers des systèmes innovants de production.

Une profonde évolution des esprits doit se faire. Nos éleveurs lorrains mais aussi nationaux sont à la croisée des chemins. Comme ils l'ont fait, il y a une quarantaine d'années, en se convertissant à la production de jeunes bovins avec l'utilisation intensive d'ensilage de maïs, en lieu et place de bœufs d'embouche traditionnel passant deux hivers à l'étable et le reste du temps sur les pâtures, les éleveurs pourront s'investir dans un nouveau type de production promue par l'ensemble de la filière. Ceci nécessite un soutien financier adapté à la prise de risque.

Recommandation: Rechercher une production bovine plus adaptée à la consommation

Conforter les initiatives locales en favorisant la signature de contrats avec garantie de bonne fin entre abatteurs et éleveurs pour sécuriser ces derniers et les inciter à se tourner vers des systèmes innovants de production.

3.4 Diminuer les charges

Outre la restructuration des exploitations agricoles qui a permis des gains de compétitivité, la recherche appliquée et le développement agricole, conduits depuis les années 1970, se sont attachés à faire évoluer les pratiques individuelles des agriculteurs afin de réduire les charges de

production, telles que les consommations d'intrants en cultures, fertilisants et produits phytosanitaires et la simplification des travaux cultureux.

Aujourd'hui, le maintien de la compétitivité des exploitations agricoles, notamment les exploitations en polyculture-élevage du Grand Est, passe également par la recherche de nouvelles sources d'économies, qu'il convient de rechercher dans les facteurs de production.

Plusieurs pistes de mutualisation des facteurs de production entre plusieurs exploitations sont envisageables et mériteraient d'être testées et développées.

En particulier, les mutualisations du matériel, des bâtiments d'élevage, de la main-d'œuvre et de l'assolement, permettraient de favoriser des économies d'échelle et de gain de temps.

Ainsi, selon une étude coréalisée en 2008 par Arvalis-Institut du végétal, les chambres d'agriculture, les Cuma et les Gaec et sociétés, intitulée « Assolement en commun, de l'idée à la réalisation », l'assolement en commun permet d'économiser de 20 à 80 € à l'ha sur les charges de mécanisation, en amortissant le matériel sur de plus grandes surfaces et peut diminuer le temps de travail de 30 minutes à 1h30 par ha en grandes cultures.

De même, grâce au partage du travail, les agriculteurs font mieux face à une absence en cas d'accident ou de maladie, ce qui sécurise l'exploitation.

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a ouvert l'assolement en commun à tous les agriculteurs, installés en individuel ou en société. Pour éviter d'aller jusqu'à la fusion de ces entités, tout en étant en conformité avec le statut du fermage, la loi permet la mise à disposition du foncier dans une société « allégée », appelée société en participation (SEP). Contrairement aux sociétés civiles, la SEP n'a pas de personnalité morale. Son champ d'action est donc limité : elle n'est pas immatriculée, ne peut posséder de patrimoine, etc.

Par ailleurs, la déclaration PAC peut être unique à la nouvelle société ou demeurer individuelle pour chaque exploitation. L'assolement en commun conserve ainsi l'autonomie juridique des entreprises de départ. La gestion du parc matériel en commun est faite par une autre structure, en général une CUMA ou une société en nom collectif. Elle facture l'utilisation du matériel à la SEP et verse les salaires aux associés.

Dans le domaine de l'élevage, parallèlement à la recherche d'itinéraires de production innovants, le regroupement partiel d'ateliers de différentes exploitations doit être favorisé pour rationaliser le travail et atteindre une taille critique, permettant un bon usage de la robotisation et des nouvelles technologies. Ainsi, la taille des étables laitières pourrait plus facilement s'accroître, en évitant d'inutiles levées de bouclier des environmentalistes.

Recommandation: Diminuer les charges d'exploitation, en travaillant collectivement à l'échelle du territoire

Le maintien de la compétitivité des exploitations agricoles passe par la recherche de nouvelles sources d'économies, via la mutualisation des facteurs de production tels que le matériel, les bâtiments d'élevage, la main-d'œuvre ainsi que les assolements, de façon à favoriser des économies d'échelle et de temps. La polyculture-élevage fait appel à des compétences multiples, de plus en plus pointues, dans les domaines de l'agronomie et de l'élevage qui méritent d'être mises en commun à l'échelle des territoires, ce qui suppose une évolution des mentalités. La modernisation des ateliers de production animale et végétale ainsi que la mise en commun d'outils de production doivent être encouragés par des dispositifs publics, principalement régionaux.

3.5 Renforcer l'autonomie énergétique et développer des sources de revenus complémentaires hors production agricole

Comme le montre l'exemple allemand tout proche, le développement des énergies renouvelables sur les exploitations renforce leur autonomie énergétique et procure des revenus complémentaires, qui sont loin d'être négligeables en période de crise.

Dès 2007, la Lorraine s'est lancée dans le développement du photovoltaïque dont le prix d'achat, à hauteur de 0,55 €/kWh, permettait, à l'époque, de moderniser à bon compte les bâtiments d'élevage.

L'explosion de la « bulle photovoltaïque », et la révision à la baisse des tarifs d'achat ont stoppé net cette dynamique. La rentabilité des installations, qui s'établit désormais au bout de 20 ou 22 ans, en fait davantage des compléments de retraite que des compléments de revenus pour des actifs.

Dans la perspective d'une hausse inéluctable des tarifs de l'électricité et des besoins énergétiques des exploitations en lien avec la robotisation, il serait cependant intéressant d'étudier les conditions de redémarrage d'une filière photovoltaïque qui permettrait de développer l'autonomie des exploitations d'élevage, dont les bâtiments se prêtent facilement à l'installation de panneaux photovoltaïques.

En ce qui concerne la méthanisation, celle-ci représente un investissement lourd d'un point de vue économique. Il est évident que la publication des nouveaux tarifs d'achat de l'électricité, revalorisés sur une période contractuelle suffisamment longue, sera de nature à restaurer la confiance des opérateurs et à donner un élan durable à cette filière qui s'efforce de se professionnaliser.

Il convient également de veiller à ce que les tarifs des contrats pluriannuels d'achat pratiqués valorisent mieux l'électricité produite à partir des effluents d'élevage, puisque tel est le système que l'on souhaite encourager.

Il n'y a pas de modèle type de méthanisation à la ferme :

Les plus petites unités, qui correspondent à une production de cogénération associée de 50 kWe, sont particulièrement demandées.

Elles représentent les 3/4 des demandes en Lorraine mais sont loin d'aller jusqu'à la réalisation, car les offres constructeurs sont particulièrement élevées pour les petites puissances et leur rentabilité économique bute souvent sur la valorisation de la chaleur, .

L'institut de l'élevage souligne dans son étude sur la méthanisation que « *pour ce qui concerne l'élevage laitier, les solutions de valorisation de la chaleur représentent une des limites au développement de la technique.* »

Toutefois, des projets qui permettent de valoriser l'énergie ainsi produite via le chauffage de serres maraîchères sont en cours à Coussey et Charmoy l'Orgueilleux dans les Vosges.

De fait, la puissance électrique des installations agricoles lorraines est généralement voisine de 170 kWe.

A l'autre extrême des projets de 499 kWe, à la limite du seuil des 500kWe, au delà duquel les méthaniseurs doivent répondre à des appels d'offres, réunissant 5 ou 6 exploitations agricoles sur 2 ou 3 villages peu éloignés, peuvent être rentables en injection électrique dans le réseau, même si ces projets sont lourds et lents à monter, vu la complexité administrative des dossiers et la nécessité de convaincre les banques à accompagner ces investissements importants. Les unités de cette dimension se développent car selon les spécialistes, les projets de cette taille tiennent la route, tant sur le plan technique qu'économique.

Le biométhane est une énergie d'avenir qui permettra d'atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique, à savoir 10 % de gaz vert injecté dans le réseau en 2030. Sous réserve de l'accessibilité du réseau, plusieurs projets collectifs d'injection de gaz pourraient également voir le

jour suivant l'exemple de Méthasânon. Il pourrait également être utile de s'inspirer de l'initiative bretonne de création d'une société Cobiogaz qui comprime le biogaz produit dans les méthaniseurs agricoles, le collecte, le transporte et le stocke en un lieu unique, s'affranchissant ainsi de la contrainte de proximité du réseau.

Recommandation: Favoriser l'autonomie énergétique et développer des sources de revenus complémentaires hors productions agricoles

Encourager, à travers les soutiens publics, le développement de la méthanisation à la ferme des effluents d'élevage. Revoir à la hausse les tarifs d'achat de l'électricité pour assurer la rentabilité économique de ces investissements et s'assurer de la publication des nouveaux barèmes. S'engager dans des projets collectifs innovants d'injection de gaz ou d'électricité.

3.6 Renforcer la dynamique de l'aval pour accompagner les projets d'innovation

3.6.1 Accompagner le développement de la filière lait bio

Comme partout sur le territoire national, la crise laitière qui dure depuis plus de douze mois sans signe tangible de reprise des marchés mondiaux, a incité de nombreux éleveurs laitiers lorrains à prendre le virage de la production biologique du lait. On assiste aujourd'hui à une véritable explosion des conversions à la production « bio », qui se traduit par une explosion des enveloppes d'aides du second pilier de la PAC destinées à la conversion et au maintien des productions « bio » et à un risque de saturation des marchés au niveau des débouchés. Les prix sont excessivement compétitifs, mais pour combien de temps. Une partie du lait collecté part sur les pays limitrophes, Allemagne essentiellement, faute de pouvoir être valorisée sur place. Des réflexions sont en cours chez plusieurs collecteurs et il existe désormais une production suffisante pour pouvoir monter une filière locale de produits frais. Il faut fédérer ces initiatives qui restent encore trop individuelles de la part des collecteurs.

Pourquoi ne pas conserver une gouvernance coopérative locale autour d'une unité de transformation commune, le lait faisant l'objet d'apports multiples? L'exemple ci-dessous d'une unité commune d'aliments du bétail montre qu'avec un peu de bonne volonté et un responsable de projet convaincu, il est possible d'entraîner les plus frileux dans le monde de la transformation. L'exemple de la « fondation Reine Mathilde » autour de la literie « lait 2 vaches » en Normandie pourrait être étudié et faire l'objet d'un volet spécifique d'un plan régional pour l'agriculture du Grand Est.

Recommandation: Accompagner le développement de la filière du lait bio

Il existe désormais une production suffisante pour pouvoir monter une filière locale de produits laitiers frais. Il faut fédérer ces initiatives qui restent encore trop individuelles de la part des collecteurs.

Une réflexion est à engager sur la création d'une unité de transformation commune de lait bio portée par les industriels du Grand Est.

D'une manière générale, les dynamiques innovantes dans le domaine de la valorisation des productions en agriculture biologique sont à renforcer.

3.6.2 Renforcer les dynamiques innovantes dans le domaine de la valorisation des productions en agriculture biologique

Avec le développement des productions animales en agriculture biologique il est apparu nécessaire de produire une alimentation animale en volume, permettant de satisfaire la demande lorraine croissante.

C'est ainsi qu'a été construite l'unité de fabrication des aliments bio pour bétail de la SICA EST ALI BIO à Roville-devant-Bayon (Meurthe-et-Moselle), portée par PROBIOLOR, en partenariat avec différentes entités régionales (LORCA, Coopérative agricole de Lorraine, Vosgelia, BioGam, Néalia, Union agricole coopérative, GIE Biolor, Unicooolait,...).



Source Probiolor

Les aliments fabriqués sont destinés aux monogastriques (volailles, porcs et lapins) et aux ruminants (bovins, ovins et caprins)

3.6.3 Renforcer les collaborations au sein du secteur agro industriel.

Dans un environnement de concurrence économique forte, l'association des intérêts des acteurs agro industriels de la nouvelle région Grand Est représente incontestablement un atout essentiel dans la conduite d'une stratégie de valorisation de l'agriculture régionale, axée sur le moyen et le long terme.

Le rapprochement en 2005 de 5 coopératives du Nord-Est de la France, Champagne Céréales, Nouricia, EMC2, Champagne Coligny et Coopérative agricole Sézanne qui ont réuni, au sein de VIVESCIA Industries, leurs intérêts dans le domaine de la transformation des productions végétales a permis de développer un groupe de dimension internationale, fondé sur un ancrage régional orienté sur les grandes cultures.

Cette expérience pourrait être source de réflexion entre les responsables et dirigeants des grands groupes agro industriels de la nouvelle région Grand Est, dans la perspective de poursuivre les rapprochements avec les autres coopératives.

Ces rapprochements pourraient permettre de regrouper, autour d'une entité économique encore plus puissante, les différents acteurs agro-industriels de la Grande Région, sans doute gérés dans une logique de filières et s'appuyant sur une politique de recherche et d'innovation ambitieuse, permettant d'atteindre, pour la plupart, une position de leader national, voire européen ou encore mondial.

Recommandation: Multiplier les collaborations au sein du secteur agro industriel

Rechercher des regroupements de coopératives départementales, de façon à faire émerger une entité économique puissante dans le domaine de la transformation ou de la création de projets en commun dans les secteurs des productions végétales et animales, à l'instar de VIVESCIA Industries, pour développer une dynamique agro-industrielle à l'échelle internationale à partir d'un ancrage régional.

3.6.4 Le développement des filières courtes adapté à la demande des consommateurs

Depuis quelques années, à la suite de crises sanitaires ou de tromperies sur la nature des ingrédients de produits transformés, les consommateurs français souhaitent mieux connaître ce qu'ils ont dans leur assiette.

Les Pouvoirs publics ont, de tout temps, encouragé cette aspiration, et ont toujours encouragé, soutenu et promu les initiatives, généralement interprofessionnelles, pour un étiquetage informatique sur l'origine des produits.

En réponse aux nouvelles attentes sociétales, plusieurs formules se sont mises en place pour répondre aux besoins des consommateurs de connaître avec précision l'origine des produits qu'ils consomment, mais aussi les moyens mis en œuvre pour les produire.

Ventes directes, magasins collectifs locaux, circuits courts ou de proximité, et depuis peu recours aux nouvelles technologies pour offrir un service d'achat à distance, constituent des modalités de plus en plus fréquentes pour rapprocher le producteur du consommateur.

Certes, il est largement illusoire d'imaginer qu'à terme, elles puissent se substituer de manière significative aux formes traditionnelles de distribution. Elles doivent être encadrées et suivies en matière de sérieux économique, mais elles répondent à un double besoin : celui des producteurs qui doivent récupérer une plus grande part de la valeur ajoutée de leur production et se rassurer sur leur fonction première, qui est de nourrir les hommes, et celui du consommateur, qui y trouve la réponse à son besoin de réassurance sur la qualité des produits qu'il consomme.

Cette dynamique de rapprochement de l'offre et de la ou des demandes doit aussi se retrouver dans la fourniture de matières premières agricoles aux collectivités. Les aménagements au Code des marchés publics autorisent, aujourd'hui, des réponses offrant des produits locaux. Des structures commencent à se mettre en place, mais il faut sans doute aller beaucoup plus loin et instaurer un partenariat entre producteurs et transformateurs pour rédiger une réponse concertée aux appels d'offres.

Les producteurs lorrains, particulièrement dans le domaine des viandes cherchent, depuis longtemps, à s'organiser et à créer une filière locale qui devra s'étendre à la grande région.

Des premiers résultats ont été obtenus, mais pour conforter ces dispositifs de distribution de proximité, il est nécessaire de disposer d'une quantité de produits à offrir suffisante. La vente directe peut perdurer avec quelques clients, suffisamment conciliants pour accepter d'avoir des produits de substitution en cas de manques. Cela ne pourra être le cas pour des appels d'offres ou des magasins de proximité.

Les systèmes coopératifs, sous leurs différentes formes, paraissent naturellement les plus aptes à instituer de tels services. Mais ils ne sont pas seuls et il faut des outils et des moyens pour favoriser la recherche commune de débouchés et le regroupement de l'offre.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation, et la forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 a ouvert des possibilités nouvelles et son titre 3 donné un nouveau souffle à la politique de l'alimentation en fixant quatre priorités, dont le renforcement de l'ancrage territorial des actions menées et la mise

en valeur de notre patrimoine. Les projets alimentaires territoriaux ont été créés pour faire travailler ensemble les différents maillons de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs), tout en favorisant le développement de l'agriculture sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation.

Ce dispositif, qui en est encore à ses balbutiements, pourrait utilement être mobilisé par la grande région en appui des initiatives à prendre par les métropoles du Grand Est et leur périphérie, qui doivent être pionnières en matière d'utilisation des produits locaux et de saison pour l'approvisionnement de la restauration collective publique comme privée.

Recommandation: Développer des filières courtes

Le développement des marchés de proximité nécessite, pour les satisfaire, un regroupement de l'offre et une adaptation permanente dans la recherche de débouchés. Pour ce faire, il serait judicieux d'élaborer une série de programmes alimentaires territoriaux autour des grandes métropoles de la région.

3.6.5 Développer les marques régionales.

Le regroupement des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au sein de la région Grand Est donne des opportunités de valorisation d'expériences de démarches commerciales développées antérieurement dans chacune des régions, en les développant à l'ensemble de la nouvelle région.

Ainsi dans le domaine des viandes de Lorraine l'Interprofession régionale bovine (*INTERBEV Lorraine*) et l'URGPAL (*Union Régionale des Groupements de Producteurs d'Alsace-Lorraine*) ont développé en 1992 la première certification en viande bovine, la Viande du Terroir Lorrain, créée par Lorraine Qualité Viandes, une association (loi 1901) d'information et de promotion collective de la viande et des produits carnés de qualité produits en Lorraine.

Près de 4200 éleveurs lorrains (sur les 7277 éleveurs) sont engagés aujourd'hui dans cette démarche d'origine et de qualité avec les abatteurs présents dans la région [Charal (57), Elivia (88), Sabest (55) et Socopa Viandes (57)] et qui représentent près de 615 salariés.

Des cantines scolaires lorraines sont, aujourd'hui, engagées dans la démarche et ont fait le choix d'une Viande du Terroir Lorrain. C'est le cas des cuisines centrales des écoles maternelles, primaires de Nancy et Metz.

Depuis plus de 10 ans, les groupements d'achat lorrains des lycées et collèges proposent à leurs établissements de la viande bovine lorraine.

Cette démarche pourrait servir d'expérience pour développer des marques et des certifications de produits agricoles régionaux destinées à alimenter les marchés de consommation de la région privilégiés par des consommateurs attirés par la connaissance de la provenance des produits.

Ce caractère local prend une importance accrue avec la création de la région Grand Est entourée de pays frontaliers qui disposent d'un bon pouvoir d'achat. Au total, c'est près de 11 millions de consommateurs potentiels qu'il faut toucher et convaincre.

Recommandation: S'appuyer sur les anciennes marques régionales et les positionner par rapport à la nouvelle région

Le regroupement des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au sein de la région Grand Est offre des opportunités de valorisation d'expériences de démarches commerciales développées antérieurement dans chacune des régions, en réfléchissant à leur positionnement à l'échelle de la nouvelle région.

4. CONCLUSION

A l'issue de nos travaux, après plusieurs mois d'enquêtes de terrain, une constatation s'impose : la polyculture-élevage fait naturellement, et depuis fort longtemps, partie de l'équilibre territorial lorrain et beaucoup souhaitent qu'il le reste.

Tous nos interlocuteurs reconnaissent cependant des potentialités herbagères limitées en été, avec, pour corollaire, des récoltes fourragères juste suffisantes, et, compte tenu de la nature de la plupart des sols, des difficultés pour introduire de nouvelles cultures dans les assolements du système céréalier lorrain.

Le développement du maïs ensilage dans l'alimentation des vaches laitières a sécurisé la conduite des élevages et il est aujourd'hui compliqué d'envisager un recul important de cette culture, ce qui ne permet pas aux exploitants locaux de satisfaire aux critères des mesures communautaires agroenvironnementales. « La Lorraine n'est pas le Grand Ouest où l'herbe est abondante durant de longs mois », nous a-t-on souvent répété. Ceci est avéré et rend illusoire le recours à une mesure type, sensée pouvoir sans difficulté particulière être souscrite sur toutes les zones intermédiaires de notre territoire.

Le modèle ancestral de la polyculture-élevage évolue, et parfois vacille. Le triptyque lait, céréales, et engraissement cède progressivement sa place, principalement pour des raisons de main d'œuvre, à des binômes céréales-viande ou céréales-lait. Le lait reste prioritaire sur les céréales, mais la viande devient secondaire des céréales. Ceci se traduit inexorablement par un retournement plus ou moins fort, selon les années et la réglementation en vigueur, des prairies naturelles, une richesse environnementale en matière de maintien d'espaces ouverts et de préservation des ressources naturelles, encore trop peu mise en avant.

Les résultats expérimentaux probants d'un réseau de sites de recherche et d'expérimentation dynamique et efficace, ayant fait la preuve que l'herbe pouvait avec succès se cultiver et être économiquement compétitive, ne suffisent pas à inverser cette tendance. Individuellement, les agriculteurs optent le plus souvent vers la simplification sur leurs exploitations, et font porter leurs analyses davantage sur les économies d'échelle, que sur les économies de gamme, au risque d'un suréquipement fort coûteux, car trop souvent raisonné individuellement sur chaque atelier de l'exploitation.

Il faut donc rebondir positivement et proposer des solutions résolument nouvelles. A court terme, aucune perspective n'est offerte par les mesures communautaires agroenvironnementales actuelles et il ne faudrait pas que le zonage en cours d'élaboration des zones défavorisées simples handicape davantage le système de polyculture-élevage. Il sera donc important de réfléchir, dans la perspective de la PAC 2020, avec les services locaux du ministère, à une ou des mesures acceptables par les services de la Commission qui ne demandent pas une marche trop haute à

franchir. Les contacts sont de plus en plus fréquents et féconds avec les équipes des régions transfrontalières. Il y a certainement des exemples à retenir, en matière de contenu et de présentation des évolutions demandées aux producteurs.

Il n'y a pas de remède miracle, qui pourrait prendre la forme d'une sempiternelle aide financière communautaire, nationale, ou régionale. Il est à ce stade obligatoire d'élaborer un projet collectif à l'échelle de la nouvelle région administrative.

Un véritable scénario pour l'agriculture du Grand Est au 21^{ème} siècle, ne peut se résumer à un catalogue de mesures hétéroclites mais doit être une ambition collective qui, pour la Lorraine, fait de la polyculture-élevage la pierre angulaire de la production agricole.

Ce projet doit être ambitieux et global, et doit mettre en exergue l'importance des filières. Les crises connues depuis une trentaine d'années ont montré la capacité des producteurs locaux à imaginer des solutions locales. Des idées sont dans l'air, surtout pour les productions animales, elles doivent être partagées et soutenues par tous. Il doit y avoir une appropriation collective du patrimoine historique que représente l'association de l'élevage et des cultures.

La « réintégration » des divers ateliers de production, un temps oubliée au profit d'opportunités économiques ponctuelles mais fragiles à l'heure de la mondialisation, constitue une réponse aux enjeux de notre agriculture pour la prochaine décennie. La diminution des intrants minéraux et des produits phytosanitaires est une exigence sociale qui s'impose au monde agricole, la recherche de plus d'autonomie fourragère et la remise en question d'un système trop basé sur le maïs, la demande des consommateurs pour une alimentation plus « saine » basée sur des productions locales, mettent en pleine lumière l'intérêt de la polyculture-élevage, système à fort potentiel agro-écologique.

L'évolution des pratiques passe nécessairement par une évolution des mentalités individuelles. L'exploitation familiale restera certainement la forme statutaire de base de nos exploitations, mais il s'agit de réfléchir à une mise en commun de moyens de production. Il faut aider les producteurs à raisonner collectivement et leur proposer d'établir des assolements communs, des investissements en matériel ou techniques collectifs, d'avoir recours aux échanges de produits entre eux pour rentabiliser leurs outils et équipements.

L'évolution vers un accroissement de la taille des outils de production ne pourra se poursuivre qu'en mettant en commun des moyens individuels. Ceci demande une profonde évolution des esprits. Notre agriculture est à un tournant, et la pyramide des âges de nos exploitants peut être une opportunité pour accélérer ces changements. Aujourd'hui, il y a une bonne dizaine d'années avant que le jeune, à qui il a été proposé pendant ses études de produire autrement, ne s'installe vraiment et soit décisionnaire. Le projet à bâtir doit prévoir un système de sécurisation du risque pris par celles et ceux qui oseront franchir le pas et travailler davantage ensemble.

De par ses articulations entre productions, la souplesse des équilibres entre ateliers et sa meilleure résilience aux aléas économiques, la polyculture-élevage est plus que jamais LA réponse que les agriculteurs du Grand Est doivent proposer à leurs concitoyens. Cela passe par des efforts partagés par tous.

Sylvie HUBIN-DEDENYS	Yves BERGER	Xavier TOUSSAINT

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission

Annexe 2 : Lettre de cadrage de la mission

Annexe 3 : Analyse stratégique et contexte

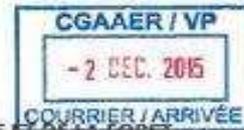
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 5 : Comité de pilotage

Annexe 6 : Liste des sigles utilisés

Annexe 7 : Bibliographie et textes de référence

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

LE DIRECTEUR DU CABINET

Paris, le 30 NOV. 2015

N/Réf : CI

à

Monsieur Bertrand HERVIEU
Vice-Président du Conseil Général
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et des Espaces Ruraux

L'agriculture française tire sa force de sa diversité, et notamment du maintien des systèmes de polyculture-élevage dans les zones dites 'intermédiaires'. Ces zones spécifiques se caractérisent par des sols aux potentiels plus faibles, par des exploitations plus grandes que la moyenne nationale, et par la présence d'un équilibre entre productions de grandes cultures et d'élevage, avec un niveau de spécialisation des productions moins avancé que dans d'autres régions.

Cet équilibre est intéressant en termes de diversité et de complémentarité entre les productions ainsi que d'enjeux environnementaux, mais il est fragile. Le risque d'abandon des activités d'élevage dans ces zones est réel dans la mesure où, contrairement aux zones de montagne par exemple, chaque agriculteur a la possibilité de transformer sa production en passant au 'tout végétal'. Ce risque est accentué ces derniers mois par la crise que les secteurs d'élevage traversent. Dès lors, il convient de trouver des moyens de conforter les modèles de polyculture-élevage, le plus souvent associés à une place importante des prairies permanentes, et le maintien de l'emploi dans les exploitations agricoles.

C'est pourquoi la spécificité de ces zones doit pouvoir être prise en compte dans la construction des politiques publiques pour à la fois ancrer le modèle de polyculture-élevage et éviter les stratégies d'agrandissement excessifs.

Au vu de ces enjeux, je souhaite que vous puissiez désigner deux membres du CGAAER pour conduire une réflexion, en région Lorraine, dans l'objectif de dégager des perspectives d'avenir pour la polyculture-élevage dans cette région aux caractéristiques spécifiques. Cette réflexion portera sur 3 leviers complémentaires :

- Les soutiens publics : comment et dans quelle mesure adapter les soutiens publics régionaux, nationaux et européens en direction de la polyculture-élevage en zones intermédiaires, en identifiant les freins et les opportunités ? Et, tout particulièrement, quelles mesures agro-environnementales seraient les mieux adaptées aux spécificités de ces zones pour promouvoir la performance à la fois économique, environnementale et sociale des agriculteurs qui les contractualisent ?

- L'innovation : comment capitaliser sur les travaux qui ont d'ores et déjà été menés par différents organismes, notamment les acteurs de la recherche et de la recherche appliquée (universitaires, INRA, IRSTEA...), les chambres d'agriculture, l'institut de l'élevage, l'institut du végétal, les autres acteurs du développement agricole comme les CIVAM... pour définir une vision stratégique du secteur en s'appuyant sur les solutions techniques, génétiques, d'agro-équipements, agronomiques (en particulier sur la question de l'autonomie fourragère), et sur les possibilités d'innovation sociale et organisationnelle ? Les leviers existants sont-ils suffisants à condition de veiller à une diffusion appropriée ? Ou bien faut-il en construire davantage ?

- L'organisation des filières : quels mécanismes pour structurer la commercialisation, notamment à travers le secteur coopératif, quelle segmentation des produits, y compris en matière d'approvisionnement en produits de proximité de la restauration collective publique, quelles formes de contractualisation, etc. adaptés au modèle de polyculture-élevage conviendrait-il de conforter ou d'imaginer pour permettre une meilleure adéquation des objectifs poursuivis entre productions végétales et animales ? Comment développer les approches collectives au maximum ?

La mission devra s'attacher à échanger avec tous les acteurs concernés en région : les ingénieurs généraux pourront utilement constituer un comité de suivi constitué d'élus locaux, de représentants des organisations professionnelles agricoles, des acteurs économiques et de l'administration. Ses résultats seront restitués à l'occasion d'une réunion publique organisée en région, en lien avec la DRAAF et la Région.

Elle bénéficiera de l'appui technique de la DGPE, en particulier sur le sujet des MAEC pour lequel les bureaux compétents sont déjà mobilisés, et de la DGER.

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer rapidement les noms des membres du CGAAER ainsi désignés, afin que cette mission puisse démarrer dès que possible, et conduite dans les premiers mois de 2016, pour une restitution fin mars au plus tard.



Philippe MAUGUIN

Annexe 2 : Lettre de cadrage de la mission

« AVENIR DES SYSTEMES DE POLY CULTURE-ELEVAGE EN LORRAINE »

A la demande des professionnels agricoles et du député Dominique POTIER, le CGAAER a été chargé par le directeur du Cabinet de conduire une mission à portée prospective, débutant par un état des lieux et un diagnostic sur la résilience des systèmes de polyculture - élevage dans la région Lorraine.

La mission devra recenser les différents travaux, récents et en cours, tant au niveau local (chambres consulaires, établissements de recherche, et centres d'innovation locaux), qu'au plan national, pouvant contribuer à conforter les modèles de production en polyculture élevage. Il s'agit, notamment, d'identifier et de diffuser les potentiels d'innovation ainsi que de proposer des solutions collectives de mise en œuvre.

Elle devra, par ailleurs, étudier les circuits de commercialisation les mieux adaptés aux modèles de production locaux, en privilégiant les approches filières qui créent de la valeur ajoutée et en les croisant avec les problématiques de territoire, tout en assurant la meilleure adéquation possible entre productions végétales et animales, afin de garantir une bonne autonomie fourragère.

Un approfondissement particulier sera fait sur la mise en place des nouvelles MAEC, leur pertinence locale, leur acceptabilité future, voire les aménagements ou mesures complémentaires régionalisées à envisager pour en faire un outil opérationnel de soutien public.

Pour conduire cette mission, les trois ingénieurs désignés procéderont à une analyse des documents récemment publiés et se rendront rapidement sur le terrain afin de rencontrer les différents acteurs des filières, les chercheurs et vulgarisateurs, et réaliser un inventaire des solutions techniques innovantes possibles à ce stade. Ils prendront contact également très rapidement avec les responsables de la DGPE et les services déconcentrés et recueilleront leurs analyses.

Afin de valider les approches retenues et la méthodologie des travaux de la mission, qui sera de courte durée, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage restreint composé d'élus locaux, de professionnels et de représentants locaux de l'administration. Ce comité, présidé par un représentant élu de la profession agricole régionale, pourrait se réunir trois fois dans les prochains mois, pour lancer la mission et préciser ses lignes de cadrage, faire un point d'avancement à mi-étape pour confirmer les premières orientations, puis arrêter les scénarii finaux.

La mission s'achèvera sur une séance de restitution des travaux. Cette réunion, programmée fin mai 2016, ouverte à un large public, devrait être l'occasion pour les missionnaires de présenter leurs conclusions et de dresser des perspectives d'avenir, mais aussi et surtout de donner la parole aux responsables locaux pour exprimer leurs accords sur les choix proposés et s'engager à les rendre opérationnels dans les meilleurs délais.

Annexe 3 : Analyse stratégique du contexte

ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Environnement de la Lorraine			
<ul style="list-style-type: none"> - Situation géographique au cœur d'un bassin de consommation transfrontalier européen ; - Des productions diversifiées - Une faible densité de population permettant l'implantation d'élevages ; - Le système d'exploitation en polyculture élevage est tourné vers l'agro-écologie et de ce fait recueille une bonne acceptation sociale ; - Une agence de l'eau ouverte au partenariat avec les agriculteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture spécialisée (lait, viande bovine, céréales), peu développée en fruits et légumes, horticulture et autres productions animales; - Une profession et des structures agricoles très départementalisées, donnant insuffisamment place au rôle collectif que peut exercer le niveau régional. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un grand bassin de consommation de 11 millions d'habitants répartis à parts égales entre la région Grand Est et les 4 pays limitrophes, à fort pouvoir d'achat ; - Une région bien desservie par les infrastructures ; - Un secteur universitaire bien développé ; - Création de la Région Grand Est : possibilité de définir un nouveau projet régional pour l'agriculture - Demande croissante des consommateurs en produits bio et issus de circuits courts ; - Adaptation possible de l'offre locale à travers la contractualisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence étrangère; - Mondialisation et volatilité des cours ; - Manque d'attractivité du territoire.
Les exploitations de Lorraine			
<ul style="list-style-type: none"> - Exploitations agricoles restructurées ; - Résilience des productions dans les exploitations agricoles en polyculture élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sols et climat difficiles ; - Superficie de la STH importante (44% de la SAU); - Taille des exploitations ; - Coût de la reprise des exploitations ; - Faible renouvellement tendanciel ; - Dépendance aux intrants ; - Suréquipement ; - Charges d'exploitation élevées ; - Tendance à la simplification des systèmes par abandon des ateliers de production animale ; - Problèmes de main d'œuvre ; - Forte dépendance à la PAC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution dans la PAC de la transparence GAEC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de transmission des exploitations ; - Concurrence des agriculteurs transfrontaliers dans la reprise des exploitations avec augmentation du prix des terres agricoles et du montant des reprises; - Fragilité des trésoreries des exploitations liée au suréquipement - Difficultés de valorisation et d'entretien de la STH ; - Risques de céréalisation ; - Risques d'endettement des exploitations; - Perte de compétitivité des exploitations ; - Baisse des aides de la PAC; - PAC peu favorable aux exploitations de polyculture élevage (assolement en commun, MAECS) ; - Complexification de la réglementation environnementale.

ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Les acteurs du territoire			
<ul style="list-style-type: none"> - Compétence des agriculteurs (formation initiale, formation continue) ; - Organisation agricole structurée et solide ; - Présence de leaders nationaux et régionaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Tradition d'individualisme ; - Pyramide d'âge des chefs d'exploitation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Une structure de formations étoffées en formations initiales et continues ; - Un important réseau de structures de recherche-expérimentation ; - De nouvelles technologies permettant de simplifier et de rendre le travail plus attractif; - Possibilité de développer des compléments de revenus à travers les nouvelles sources d'énergie ; 	
Les filières			
<ul style="list-style-type: none"> - Importance du secteur agricole et agroalimentaire dans l'économie régionale; - Une bonne implantation des usines de transformation du lait ; - Une bonne organisation de la collecte des animaux et structuration des outils d'abattage de bovins ; structuration en cours pour les ovins ; - Investissements réalisés dans les structures de collecte et de stockage des céréales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible attractivité des métiers du lait ; - Faiblesse des filières porcines, avicoles et cunicoles ; - Une structuration des coopératives céréalières par département ; - Trop faible valorisation des céréales dans la région ; - Hormis les industries laitières le tissu des IAA de 1^{ère} et 2^{ème} transformation est plutôt modeste. 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilités d'accès aux ports ; -Rapprochement des coopératives sur des projets de développement collectifs et de valorisation des productions ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des soutiens publics.

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

(Mission effectuée en 2016)

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
POTIER Dominique	Assemblée nationale	Député	14 et 26 janvier, 19 avril, 26 mai, 22 juin et 6 septembre
HERVIEU Bertrand	MAAF/CGAAER	Vice-président	21 janvier
MOULINIER Alain	MAAF/CGAAER	Président 2 ^{ème} section	21 janvier
MAURER Luc	Cabinet du ministre	Conseiller technique	27 janvier, 16 septembre
BARRE Julien	Cabinet du ministre	Conseiller technique	27 janvier, 16 septembre
MAESTRACCI Sylvain	MAAF/DGPE	Adjoint sous-directeur	21 janvier
FAURE Jean-Baptiste	MAAF/DGPE	Chef du bureau AZDA	21 janvier
CHAVAUD Ludovic	MAAF/DGPE	Bureau AZDA	21 janvier
MOLINIE Léa	MAAF/DGPE	Bureau Bioéconomie	1 ^{er} septembre (tél.)
KAO Cyril	MAAF/DGER	Sous-directeur	8 juillet
BARBEZAN Maurice	IGPEF honoraire	Retraité	8 mars
FABBRI Benoît	DRAAF Grand Est	Adjoint au directeur	8 et 22 mars, 11 et 21 avril, 22 juin
KIRCHOFFER Laurent	DRAAF Grand Est	Adjoint au directeur	18 avril
RASQUIN Peggy	DRAAF Grand Est	Adjointe au chef du SRFD	10 août (tél.)
RICATTE François	DRAAF Grand Est	Responsable MAE	22 mars, 11 avril
DESMET Björn	DDT Moselle	Directeur	2 mars
FOTRE-MULLER Marie-Jeanne	DDT Meurthe-et-Moselle	Directrice	12 et 20 avril

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
SCHOTT Philippe	DDT Meurthe et Moselle	Chef du service agricole, forêt,	12 avril
D'ISSERNIO Jean-Philippe	DDT Bas-Rhin	Directeur	10 juin, 10 août (tél.)
MANGIN Philippe	Conseil régional Grand Est	Vice-Président	9 mars
GALLOIS Frédéric	Conseil régional Grand Est	Directeur de l'agriculture	13 avril
PELLETIER Jean-Luc	Chambre régionale d'agriculture Grand Est	Président	15 février, 8 mars, 21 avril, 26 mai, 22 juin
VOINSON Philippe	Chambre régionale d'agriculture Grand Est	Directeur général	21 janvier
CHERRIER Richard	Chambre régionale d'agriculture Grand Est	Chef du pôle système de productions durables et innovantes	8 mars
ROL Pascal	Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle	Conseiller énergie	30 août, (tél.)
FAUCHERON Bruno	Chambre d'agriculture des Ardennes	Membre élu	8 mars
BOURBON Richard	Chambre d'agriculture de Haute-Marne	Membre élu	8 mars, 21 avril
RENOUARD Gérard	Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle	Président	21 janvier
REVEST Corinne	Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle	Cheffe du service Agronomie Environnement	21 janvier
DAMIEN Luc	Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle	Chef du service Economie Elevage	21 janvier
HEL Jean-Charles	Chambre d'agriculture des Vosges	Membre élu	8 mars
LEROUX Yves	ENSAIA (54)	Enseignant chercheur	21 avril
LAFLOTTE Alexandre	Domaine de la Bouzule	Directeur	21 avril
GODFROY Mathieu	INRA Mirecourt (88)	Responsable de l'installation expérimentale	16 février

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
MIGNOLET Catherine	INRA Mirecourt (88)	Directrice de l'unité ASTER	16 février
BLOUET André	INRA Mirecourt (88)	Enseignant chercheur associé	16 février
ECHEVARRIA Laurence	Institut de l'élevage (IDELE) (54)	Déléguée régionale Alsace Champagne Ardenne Lorraine	14 mars
CAILLAUD Dominique	Institut de l'élevage (IDELE) (54)	Chef de projet « Bovins lait »	14 mars
DELEAU Didier	Arvalis-Institut du végétal Ferme expérimentale professionnelle lorraine	Ingénieur régional	15 mars
BEAULATON Charlotte	CFPPA Pixérécourt	Chef de projet de partenariat exploitations Réal'Id	11 août (tél)
CAILLY Bertrand	EPL Nancy-Pixérécourt (54)	Directeur exploitation agricole	7 avril
ERZEN Joris	ALPA Haroué (54)	Responsable exploitation agricole	7 avril
LEGRAND Arnaud	ALPA Haroué (54)	Responsable cultures	7 avril
PECHEUR Joël	LEGTPA Mirecourt (88)	Directeur	16 février
SANGOUARD Franck	EPL Mirecourt (88)	Directeur exploitation agricole	16 février
GREMILLET Daniel	Sénateur Fromagerie de l'Ermitage (88)	Président	31 mars
CHAUSSEON Frédéric	SODIAAL	Directeur du développement coopératif	9 mars
LEROND Xavier	Chambre agriculture de Moselle et Lorraine	Vice-Président	8 mars, 7 avril, 21 avril et 22 juin
	Lorraine qualité viandes	Président	
COLIN Bruno	Coopérative LORCA (57)	Président	8 mars, 14 mars, 21 avril et 22 juin
	Coop. de France	Président filière bovine	
PEULTIER Stéphane	APAL	Président	14 mars
LACROIX Sophie	APAL	Directrice	14 mars

Nom Prénom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
LUCAS Franck	CHARAL	Directeur unité de Metz	23 mai
CHOUX Claude	PROBIOLOR	Président	22 avril
ROUYER Laurent	GIEE Innov'Toulois	Président	12 avril
CLAIRE Jean-Luc	Coop. de France-Lorraine	Directeur	6 avril
PONCELET Raphaëlle	Coop. de France-Lorraine	Stagiaire	6 avril
PERRIN Daniel	FNPL	Membre élu	23 mars
RODICQ Gérard	CERFRANCE - ADHEO	Directeur général	6 avril
VIVENOT Claude	Caisse régionale Lorraine du Crédit agricole	Président	12 août
PERIN Thomas	CRJA	Membre élu	8 mars, 6 avril, 21 avril et 22 juin
LOUIS Ludovic	CRJA	Membre élu	6 avril
MERLIN Vincent	CRJA	Membre élu – responsable groupe lait	6 avril
BALSE Marie	CRJA	Animatrice	6 avril
CHARPENTIER Daniel	FRSEA Grand Est	Président	8 mars, 21 avril et 22 juin
HOELZEL Marc	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Directeur général	23 mai
GOETGUEBEUR Philippe	Agence de l'eau Rhin-Meuse	Direction politiques d'intervention des	11 avril, 23 mai

Annexe 5 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage, présidé par Jean-Luc PELLETIER, président de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est a été constitué.

Sa composition a été la suivante :

Des représentants des acteurs du territoire :

- Ardennes : Bruno FAUCHERON
- Haute-Marne : Richard BOURBON
- Meurthe-et-Moselle : Bruno COLIN
- Meuse : Thomas PERIN
- Moselle : Daniel CHARPENTIER et Xavier LEROND
- Vosges : Jérôme MATHIEU

Des représentants du Conseil régional et de l'Etat :

- DRAAF Grand Est : Benoît FABBRI et Björn DESMET
- Conseil régional : Frédéric GALLOIS

Ce comité s'est réuni à la Chambre régionale d'agriculture à Nancy les 8 mars, 21 avril et 22 juin 2016, les deux dernières séances avec la participation du député Dominique POTIER.

Un comité élargi a été réuni à l'ALPA d'Haroué le 26 septembre 2016.

Annexe 6 : Liste des sigles utilisés

APAL	Association de production animale de l'Est
ASP	Agence de service et de paiement
CAL	Coopérative agricole Lorraine dont le siège est situé à Nancy-Laxou (54)
CAPV	Coopérative agricole des producteurs de viande dont le siège est situé à Coin-lès-Cuvry (57)
CAPVL	Coopérative agricole des producteurs viande Lorraine dont le siège est situé à Ville en Vermois (54)
CETA	Centre d'étude technique agricole
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
COBEVIM	Coopérative bétail et viande du mouton dont le siège est situé à Foulain (52)
COOPVIAL	Coopérative des éleveurs de viande d'Alsace dont le siège est situé à Holtzheim (67)
DPB	Droit à paiement de base (Aide de la PAC 2014-2020)
DPU	Droit à paiement unique (Aide de la PAC 2007-2014)
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
EMAA	Plan énergie, méthanisation, autonomie, azote
EMC2	Coopérative agricole dont le siège est situé à Bras sur Meuse (55)
EneDis	Anciennement ERDF
FEADER	Fonds européen de développement des espaces ruraux
FRSEA	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GPBM	Groupement des producteurs bovins de la Meuse
G/jour	Gramme par jour
GMQ	Gain moyen quotidien
ha	Hectare
hl	Hectolitre
IFT	Indice de fréquence des traitements phytosanitaires moyens d'une exploitation agricole

JA	Jeune agriculteur
JB	Jeune bovin
kWh	Kilowatt-heure
LAAAF	Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
LEGTA	Lycée d'enseignement général et technique agricole
LQV	Lorraine Qualité Viande
LORCA	Coopérative agricole dont le siège est situé à Lémud (57)
M	Million
MAEC	Mesure agroenvironnementale et climatique
Mt	Million de tonnes
OPA	Organisation professionnelle agricole
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations agricoles
PAC	Politique agricole commune
PBS	Production brute standard
PRAD	Programme régional d'agriculture durable
SAU	Surface agricole utile
SCEA	Société civile d'exploitation agricole
SGC	Système grandes cultures
SHP	Système herbager et/ou pastoraux
SIE	Surface d'intérêt écologique
SPE	Système polyculture élevage, herbivore ou monogastrique
STH	Superficie toujours en herbe
UE	Union européenne
UTA	Unité de travail agricole annuel
VIVESCIA	Groupe agroalimentaire dont le siège est à Reims (51)
VL	Vache laitière

Annexe 7 : Bibliographie et textes de référence

- Programme de développement rural FEADER 2014-2020 – LORRAINE (Mars 2014) ;
- Instruction technique DGPE/SDPAC/2015-1070 du 10 décembre 2015 relative aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et aides à l'agriculture biologique.
- Agreste :
 - Recensement agricole 2010 :
 - Premiers résultats sur la commercialisation en circuits courts en Lorraine (novembre 2011),
 - Main d'œuvre sur les exploitations : une tendance à la professionnalisation (décembre 2011),
 - L'arboriculture en Lorraine (février 2012),
 - La viticulture lorraine en plein essor (décembre 2011),
 - Les cultures légumières en Lorraine (avril 2012),
 - La filière laitière en Lorraine (Avril 2015),
 - L'identification de la qualité et de l'origine, un atout pour la valorisation de l'agriculture et des produits lorrains (Août 2012),
 - Notes d'information mensuelles :
 - Les exploitations agricoles : de rapides mutations depuis 2010 (juillet 2015),
 - La Lorraine, terre d'élevage de la région ACAL (octobre 2015),
 - En Lorraine, la concentration du foncier ralentit (mars 2014),
 - Annuaires de la statistique agricole 2010, 2011, 2012, 2013, 2014,
 - Mémento de la Statistique agricole Région ACAL – Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;
- Le programme agricole lorrain 2012-2020 TERRANEA (Février 2012) ;
- InViVO Coopérer, source de valeur, une ambition en action – rapport annuel 2014-2015;
- SODIAAL UNION – Unité & Diversité au service de notre réussite -Rapport d'activité 2014 ;
- Former Innover Produire – Inventaire des productions animales dans les Etablissements de formation agricole (mars 2013 et juin 2014) ;
- ENSAIA :
 - Brochure de présentation de la plateforme de méthanisation – Domaine expérimental de la Bouzule,
 - Brochure de présentation du domaine expérimental de la Bouzule ;
- ALPA :
 - Brochure de présentation du centre de formation d'apprentis,
 - Brochure de présentation de la ferme de l'ALPA-Haroué ;
- EPL 54 Nancy-Pixérécourt :
 - Brochure de présentation de la ferme de Pixérécourt – EPL 54 ;
- Rapport CGAAER CGEDD « Freins au développement de la méthanisation dans le secteur agricole » - novembre 2012

- Agence de l'eau Rhin-Meuse :
 - Brochure « Partenariat pour une agriculture visant la reconquête et la préservation de la ressource en eau du bassin Rhin-Meuse vis-à-vis des pollutions d'origine agricole 2014 - 2020 » ;
- PowerPoint : « S'adapter aux aléas climatiques et économiques : Quelles stratégies adopter ? » réalisé par Florence ECHEVARRIA (Institut de l'Élevage), Florian BOYER (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle), Didier DELEAU (ARVALIS), Arnaud DEVILLE (Chambre d'agriculture de la Meuse) ;
- PowerPoint : « Les atouts de l'élevage bovin viande dans les systèmes de polyculture-élevage » - Florian BOYER (Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle) octobre 2014 ;
- PowerPoint : « Rencontres régionales céréales Alsace Champagne-Ardenne Lorraine » FranceAgriMer 22 janvier 2016
- Les cahiers de FranceAgriMer : « Lorraine chiffres clés 2014-2015 prévisions 2015-2016 »
- CER France :
 - Focus agricoles avril 2015 et été 2015,
 - Coûts de revient – Présentation de la démarche ;
- Alim'Agri - Analyse n°86 décembre 2015: « Les fermes laitières de polyculture élevage : atout et défis pour l'avenir » ;
- Institut de l'élevage – Dossier économique de l'élevage n°440-441 de 2013 : « L'élevage d'herbivores au recensement agricole 2010 : cheptel, exploitations, productions » ;
- Institut de l'élevage- La méthanisation dans la filière laitière- mai 2012
- CEP : Notes et études socio-économiques n°37 – 2013 (Christophe PERROT, Dominique CAILLAUD, Hélène CHAMBAUT) : « Economies d'échelle et économies de gamme en production laitière » ;
- SFER 2015 : « Evolution de l'élevage français métropolitain au travers des recensements agricoles – Les exploitations se spécialisent moins que les territoires » (Christophe PERROT, Sylvain GALLOT, Christine ROGUET) ;
- Préfecture de région - DRAAF Lorraine : « Stratégie laitière du bassin Grand Est » - décembre 2014 ;
- CESER : « Premiers éléments sur la situation économique, sociale et environnementale Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine 2015 » - juin 2015 ;
- Rapport à l'assemblée nationale sur la fiscalité agricole - Marc Le FUR et François ANDRE – 2015 ;
- Les mécanismes de l'OCM unique et les instruments de gestion des risques dans la nouvelle PAC. Note du Parlement européen – 2012.

